BARREAU DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL 2017

Le rapport annuel du Barreau en ligne fournit un portrait complet de notre performance en 2017 — avec des messages, des tableaux, des mises à jour et des états financiers — et énonce notre direction stratégique.



— TABLE DES MATIÈRES

— TABLE DES MATIÈRES

Message du trésorier

Une année de changement – bâtir pour l'avenir

L'année 2017 a été une année de changements majeurs au Barreau. Après 220 ans d'existence, le Barreau a changé son nom pour être plus pertinent à la population de l'Ontario. Il a aussi mis en œuvre des initiatives pour améliorer les communications avec le public et pour introduire plus d'égalité, de diversité et d'inclusivité dans les professions juridiques, notamment en prenant des mesures vers la réconciliation avec les peuples autochtones. Le Barreau a pris des mesures importantes pour améliorer l'accès à la justice et a lancé un examen exhaustif du processus d'accès à la profession.

À l'interne et à l'externe, le Barreau a connu des changements positifs en 2017, grâce à une solide fondation visant à répondre aux besoins complexes de l'avenir et à assurer qu'il sera prêt à relever les nombreux défis qui s'annoncent.

Pendant mon mandat de trésorier, j'ai intégré certaines valeurs aux programmes et activités du Barreau : améliorer l'engagement du public et des intervenants ; assurer la transparence dans nos opérations et renforcer l'imputabilité. Toutes ces valeurs servent notre mandat fondamental de règlementer les professions juridiques dans l'intérêt public. Je suis fier de ce que nous avons accompli et je remercie tous les conseillers et conseillères et le personnel dévoué du Barreau, mené par la DG Diana Miles, pour leur travail assidu afin d'atteindre les résultats décrits dans le présent rapport.

Engagement public

Au centre de nos efforts en 2017, nous avons préparé le terrain pour améliorer l'engagement. Le changement de nom est la pierre angulaire d'une plus grande campagne de mobilisation qui commencera en 2018 pour informer le public sur le rôle du Barreau, faciliter les renvois à des professionnels juridiques et aider les gens à mieux comprendre les professions juridiques.



Paul B. Schabas,
trésorier

Égalité, diversité et inclusion

En 2017, nous avons commencé la mise en œuvre des 13 recommandations du rapport Collaborer au changement : stratégies de lutte contre le racisme systémique dans les professions juridiques. Les deux premières recommandations comprenaient l'élaboration d'une déclaration de principes pour tous les titulaires de permis et d'une politique sur les droits de la personne et la diversité en milieu de travail juridique d'au moins 10 titulaires.

Malgré un débat houleux, les deux recommandations ont été mises en œuvre et marquent la première étape dans le travail novateur du Barreau pour régler et éliminer les problèmes de racisme et de discrimination dans les professions juridiques.

Le Barreau a aussi été actif sur les questions autochtones, en collaboration avec le Groupe consultatif autochtone pour adopter une structure visant à nous guider dans notre travail. Un groupe d'examen revoit nos processus de règlementation afin de faire des recommandations pour améliorer notre façon de répondre aux plaintes et aux enjeux en matière autochtone et qui feront l'objet d'un rapport en 2018.

Une profession juridique diversifiée et inclusive est dans l'intérêt public et je suis fier du solide leadership du Barreau dans ce secteur.

Accès à la justice et protection du public

Le travail du Barreau accompli au cours de l'année a également consisté à améliorer l'accès à la justice.

Le plan d'action du Barreau établi en réponse aux recommandations de l'examen des services de droit de la famille mené par la juge Annemarie Bonkalo, élaboré en partenariat avec le ministère du Procureur général, comprend le développement d'un permis spécialisé pour les parajuristes et d'autres personnes ayant une formation appropriée pour offrir certains types de services en droit de la famille. Ce plan d'action permettra aussi d'identifier des secteurs et des circonstances où les personnes aux prises avec des problèmes émotionnels et financiers peuvent bénéficier d'un système provincial renforcé en droit de la famille offrant plus de capacités et de ressources.

Le rapport du Groupe de travail sur l'aide juridique a informé les mesures de renouvèlement de l'engagement du Barreau pour l'aide juridique en Ontario. Le Barreau a également lancé une série de mesures pour protéger le public contre les pratiques de publicité et de renvoi retorses et les honoraires déraisonnables. Le Conseil a approuvé de nombreux changements majeurs aux règles, de sorte que le public bénéficie de divulgations obligatoires sur les honoraires conditionnels, de plafonds aux honoraires de renvoi et de nombreuses autres mesures de protection connexes.

Examiner le processus d'accès à la profession

Un nombre sans précédent de personnes tente de devenir avocats en Ontario. Il est crucial par conséquent que notre processus d'accès à la profession soit juste et défendable et protège le public. C'est pourquoi en 2017, nous avons lancé le Dialogue sur l'accès à la profession pour examiner les réalités, les défis et les possibilités du système d'accès à la profession d'avocat, notamment nos programmes de stages et de pratique du droit. Nous devrons écrire ce nouveau chapitre au cours des prochains mois, mais je suis certain que ce processus mènera à des solutions ayant un effet durable.

Politique et gouvernance

À la fin de 2017, la direction des politiques a été réinstaure pour fournir au Barreau, à ses conseillers et son personnel une politique plus que nécessaire pour veiller à ce que nous relevions, avec clarté et sagesse, les nombreux défis qu'affronteront les professions juridiques au cours des prochaines années. Notre Groupe de travail sur la gouvernance continue aussi d'examiner comment nous devons changer et améliorer notre structure de gouvernance de sorte que nous puissions agir efficacement dans l'intérêt public.

Mon mandat de trésorier s'achève en juin 2018. Ce fut pour moi un honneur et un privilège de diriger le Barreau au cours des deux dernières années. Je suis fier de tout ce que nous avons fait et je suis sûr que les changements et les initiatives amorcées permettront au Barreau de répondre aux défis qui s'annoncent.

Message de la directrice générale

Anticiper le changement et s'adapter pour répondre aux besoins

En 2017, nous avons entrepris de nombreuses initiatives pour répondre aux besoins anticipés dans notre paysage juridique en constante évolution — et pour renforcer notre structure face à des changements profonds et durables dans plusieurs secteurs-clés de notre mandat opérationnel.

Nos différentes directions ont développé des mécanismes pour soutenir les changements organisationnels de façon à mieux communiquer avec nos intervenants, et particulièrement pour établir une communication plus directe avec le public. Nous avons aussi commencé à travailler à la mise en œuvre de nos initiatives politiques de façon plus opportune, pratique et réalisable afin d'assurer que nos titulaires de permis puissent relever les défis d'un marché et d'une profession juridique en évolution rapide.

Pour mieux préparer au changement l'organisation et, par ce fait, nos titulaires, nous avons amorcé des projets opérationnels en 2017 qui nous aideront à améliorer nos méthodes de gestion et à livrer nos services et ressources clés. Pour mieux servir et protéger le public, nous avons entrepris un examen de deux secteurs critiques de notre mandat – la compétence et la conduite.



Diana Miles,
directrice générale

Nous avons lancé un examen exhaustif du processus d'accès à la profession d'avocat avec Dialogue sur l'accès à la profession, une discussion à l'échelle provinciale visant à éclairer le développement d'un processus d'accès à la profession durable et approprié pour les avocats. Nous continuerons de travailler étroitement avec la profession sur cette entreprise critique au cours des prochains mois, durant lesquels nous définirons comment évaluer la compétence des avocats de l'avenir.

Nous réalignons nos activités de plaintes, d'enquête et de discipline pour en améliorer l'efficacité et rendre des décisions plus rapidement. Nous mettons l'accent sur de nouvelles approches à nos processus dans nos domaines de règlementation, notamment en ce qui concerne le triage et la gestion des documents électroniques.

La direction des politiques du Barreau continue d'appuyer notre Conseil en produisant des analyses efficaces et réactives et en élaborant des politiques visant à faciliter la prestation de services juridiques qui touchent le public et les titulaires de permis. Un de nos principaux objectifs de 2018 est de prendre les devants face aux enjeux, avec un accent sur les enjeux émergents et la promotion d'une approche proactive basée sur des principes pour règlementer dans l'intérêt public.

En 2017, nous avons réorganisé certains de nos services opérationnels pour démontrer notre engagement à améliorer la communication avec le public et les titulaires de permis. Nous avons amalgamé nos services de relations avec les intervenants, notre gestion des enjeux et nos fonctions de communications pour assurer une approche plus globale à nos efforts de rayonnement.

Dans le cadre des objectifs stratégiques du Barreau, notre Conseil a aussi approuvé une solide campagne de sensibilisation publique. Nous désirons impliquer le public plus activement dans des discussions sur ce que les avocats et les parajuristes peuvent faire pour lui, sur les moyens pour trouver de l'aide juridique et sur notre rôle de règlementation dans le soutien de l'accès aux services juridiques.

Je suis heureuse de continuer à faire progresser la discussion éclairée et l'enthousiasme que nous avons manifesté sur le changement amorcé en 2017.

Je félicite le personnel du Barreau de l'Ontario pour sa formidable compétence, son adaptabilité et sa résilience. Il n'est pas surprenant que le Barreau ait été nommé parmi les meilleurs employeurs de la grande région de Toronto en 2017 pour la 11e année de suite, grâce au dévouement de notre merveilleuse équipe.

Je remercie aussi les conseillers et les conseillères et le trésorier Paul Schabas pour leur engagement continu et leur soutien permanent au Barreau pendant que nous poursuivons nos efforts de changement.

Priorités stratégiques

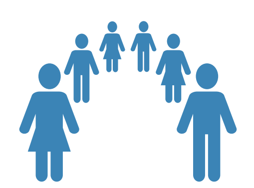
Notre plan

Après un vaste exercice de planification stratégique qui a mobilisé tous les membres du Conseil et de la haute direction, nous avons axé nos efforts sur un plan stratégique de quatre ans reposant sur nos réalisations des quatre dernières années, pour la période de 2015 à 2019.

La stratégie sur quatre ans garantit la continuité des priorités échelonnées sur plusieurs années et permet de mieux gérer nos ressources financières de sorte de remplir les obligations qui vont au-delà d'un seul mandat.

Depuis 2015, nous axons nos efforts sur les cinq priorités décrites dans le plan stratégique - ainsi que plusieurs initiatives clés pour les soutenir - efforts qui seront maintenus jusqu'en 2019. Ces priorités ont été établies pour renforcer notre excellence en matière de règlementation professionnelle et pour continuer de favoriser l'accès à la justice pour les Ontariens et les Ontariennes.

Nos priorités



DIRIGER À TITRE D'ORDRE PROFESSIONNEL

- Améliorer notre efficacité règlementaire pour mieux protéger le public
- Intégrer aux processus de règlementation des considérations adéquates quant à la santé mentale et à l'équité

Nous examinerons nos processus et explorerons de nouvelles méthodes de règlementation tout en continuant à gérer les risques. Nous examinerons les politiques et les procédures pour assurer le traitement équitable de chaque personne et de chaque groupe avec qui nous traitons. Nous explorerons également des opportunités de ressources et de soutiens additionnels en santé mentale.

INITIATIVES LIÉES À LA PRIORITÉ DIRIGER À TITRE D'ORDRE PROFESSIONNEL

- Groupe de travail sur les questions de publicité et des ententes relatives aux honoraires
- Structures d'entreprise alternatives
- Égalité, diversité et inclusion



MOBILISER LES INTERVENANTS ET LE PUBLIC GRÂCE À UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE

- Améliorer la communication avec les avocats et les parajuristes par une plus grande imputabilité, transparence et collaboration
- Faire mieux connaitre le Barreau chez le public par une plus grande mobilisation

Nous examinerons nos pratiques existantes et consulterons largement la communauté pour renforcer notre relation avec les avocats, les parajuristes, le public et autres intervenants, et ferons mieux connaitre le Barreau.

IINITIATIVES LIÉES À LA PRIORITÉ MOBILISER LES INTERVENANTS ET LE PUBLIC GRÂCE À UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE

- Groupe des communications stratégiques



AUGMENTER L'EFFICACITÉ DE L'ORGANISATION

- Continuer d'avancer l'intérêt public dans le processus de développement des politiques
- Réviser nos méthodes et structures de gouvernance pour assurer notre efficacité et notre efficience
- Améliorer l'analyse et l'évaluation de nos services et de nos programmes

Nous évaluerons nos structures de gouvernance, nos processus d'élaboration de politiques, nos programmes et services, en nous concentrant sur les objectifs clés, les couts et l'efficacité.

INITIATIVES LIÉES À LA PRIORITÉ AUGMENTER L'EFFICACITÉ DE L'ORGANISATION

- Groupe de travail sur la gouvernance



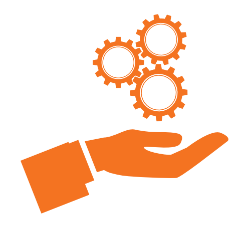
PRIORISER LA COMPÉTENCE CONTINUE DES AVOCATS ET DES PARAJURISTES

- Évaluer et améliorer les normes et exigences d'accès à la profession
- Améliorer et augmenter les soutiens à la pratique
- Considérer des services de mentorat exhaustifs

Nous envisageons des formations allant au-delà des formats de formation professionnelle continue (FPC) traditionnels, et travaillons avec les professions pour développer des initiatives qui institutionnalisent le mentorat, les services consultatifs et d'autres types de soutien.

INITIATIVES LIÉES À LA PRIORITÉ PRIORISER LA COMPÉTENCE CONTINUE DES AVOCATS ET DES PARAJURISTES

- Réseau d'encadrement de la pratique
- Dialogue sur l'accès à la profession



AMÉLIORER L'ACCÈS À LA JUSTICE EN ONTARIO

- Améliorer la collaboration avec les partenaires d'accès à la justice et autres intervenants
- Développer et mettre en œuvre un plan d'action d'accès à la justice plus concret

Nous élargirons nos efforts pour collaborer avec les partenaires du secteur de la justice et autres intervenants pour identifier et mettre en œuvre des solutions aux problèmes d'accès à la justice.

INITIATIVES LIÉES À LA PRIORITÉ AMÉLIORER L'ACCÈS À LA JUSTICE EN ONTARIO

- Plan d'action des services de droit de la famille
- Groupe de travail sur l'aide juridique
- Initiatives autochtones

Voir une version PDF du plan stratégique 2015-2019

Professions

Membres du Conseil



TREASURER

Paul B. Schabas

MEMBRES ÉLUS

Raj Anand, MB
Peter Beach
Fred J. W. Bickford
Jack Braithwaite
Christopher D. Bredt
Robert J. Burd
John E. Callaghan
Paul M. Cooper
Dianne G. Corbière
Cathy Corsetti
Janis P. Criger
Teresa Donnelly
Ross F. Earnshaw
Robert F. Evans, c.r.
Julian N. Falconer
Rocco Galati
Avvy Yao-Yao Go, O.Ont.
Howard Goldblatt
Joseph Groia
Michelle Haigh
Carol Hartman
Jacqueline A. Horvat
David W. Howell
Brian Lawrie
Janet Leiper, C.S.
Jeffrey Lem
Michael M. Lerner
Marian Lippa
M. Virginia MacLean, c.r.., C.S., MB
William C. McDowell
Susan T. McGrath

Isfahan Merali
Malcolm M. Mercer
Barbara J. Murchie
Gina Papageorgiou
Susan Richer
Jonathan M. Rosenthal
Raj Sharda
Andrew Spurgeon
Sidney H. Troister, MB
Jerry B. Udell, C.S.
M. Anne Vespry
Tanya Walker
Peter C. Wardle
Heather L. Zordel

MEMBRES NOMMÉS

Marion Boyd
Gisèle Chrétien
Suzanne Clément
Seymour Epstein, ing.
Jan Richardson
Gerald Sheff
Baljit Sikand
Catherine Strosberg

MEMBRES D'OFFICE

L'hon. Yasir Naqvi, député provincial
Bob Aaron
L'hon. Robert P. Armstrong, c.r.
Larry Banack
Christopher Bentley
Michael J. Bryant
Paul Copeland, C.M., MB
Abraham Feinstein, c.r., MB
L'hon. Lee K. Ferrier, c.r.
Neil Finkelstein, LL.D.
Patrick Garret Furlong, c.r., MB
Gary Lloyd Gottlieb, c.r.
L'hon. John D. Ground, c.r.
Howard G. Hampton
Charles A. Harnick, c.r., MB
George D. Hunter
Vern Krishna, C.M., c.r., FRSC, MB
Gavin MacKenzie
Ronald D. Manes
L'hon. R. Roy McMurtry, O.C., O.Ont., c.r., MB
W. A. Derry Millar, MB
Daniel J. Murphy, c.r.
Ross W. Murray, c.r.
Alan W. Pope, c.r.
Julian Porter, c.r., LL.D.
Judith M. Potter
L'hon. Allan Rock, P.C., c.r.
Heather Joy Ross
Clayton Ruby, C.M., LL.D.
Arthur R. A. Scace, C.M., c.r.
L'hon. James M. Spence, c.r., LL.D.
Norman W. Sterling, c.r.
Harvey T. Strosberg, c.r., MB
Gerald A. Swaye, c.r., C.S.
J. James Wardlaw, c.r., MB
Bradley H. Wright
Roger D. Yachetti, c.r.
David S. Young

TRÉSORIERS ÉMÉRITES

Thomas G. Conway, LL.D.
Janet E. Minor
Laurie H. Pawlitza, LL.D..

CONSEILLERS ÉMÉRITES

Constance Backhouse, C.M., O.Ont., MB
John A. Campion
Alan D. Gold
Alan G. Silverstein, C.S.
Beth Symes, C.M., MB

MEMBRE HONORAIRE

Son Altesse royale le Prince Charles, prince de Galles

PRÉSIDENCES DE COMITÉS

Accès à la justice -Howard Goldblatt
Audit et finance - Christopher Bredt
Comité permanent des parajuristes - Michelle Haigh
Contentieux - Jacqueline Horvat
Équité et affaires autochtones -Dianne Corbiere
Équité et affaires autochtones - Julian Falconer
Fonds d'indemnisation - Carol Hartman
Libre circulation interjuridictionnelle - Michael Lerner
Perfectionnement professionnel -Peter Wardle
Planification des priorités -Paul B. Schabas
Règlementation de la profession - William McDowell
Relations gouvernementales et affaires publiques - John Callaghan
Tribunal - Barbara Murchie

MEMBERSHIP – 2017

David W. Howell was elected a Bencher on June 29, 2017 as a result of the vacancy created by the resignation of Joanne St. Lewis as a Bencher on June 23, 2017.

MEMBRES – 2018

Heather Louise Zordel a été élue conseillère le 25 janvier 2018 pour pourvoir le poste laissé vacant par la nomination de Sandra N. Nishikawa au poste de juge à la Cour supérieure de justice de l'Ontario.

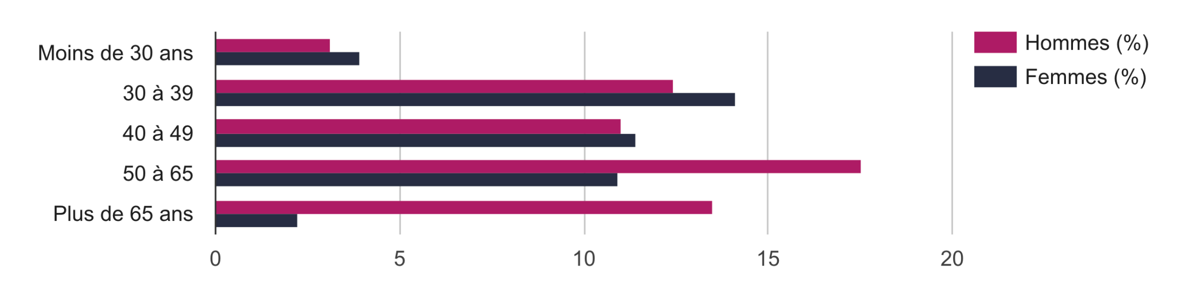
Statistiques sur les membres

En 2017, nous règlementions plus de 52 000 avocats et plus de 8 600 parajuristes.

Pour de plus amples renseignements sur nos membres, consultez la section Tendances clés.

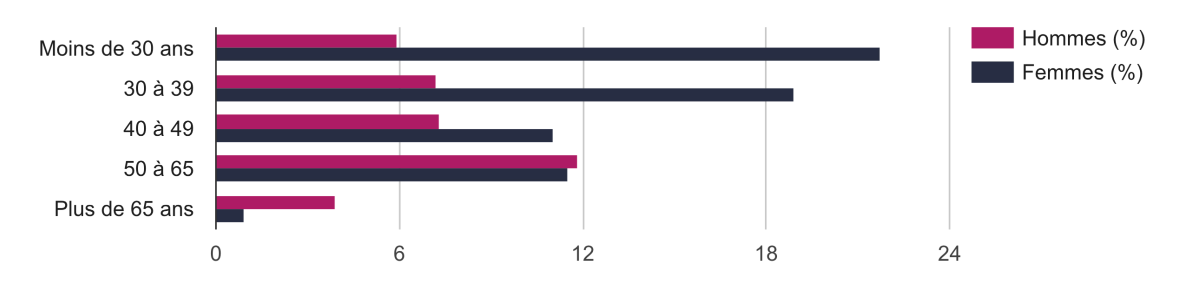
Groupe d'Âge et genre

AVOCAT(E)S SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE GENRE



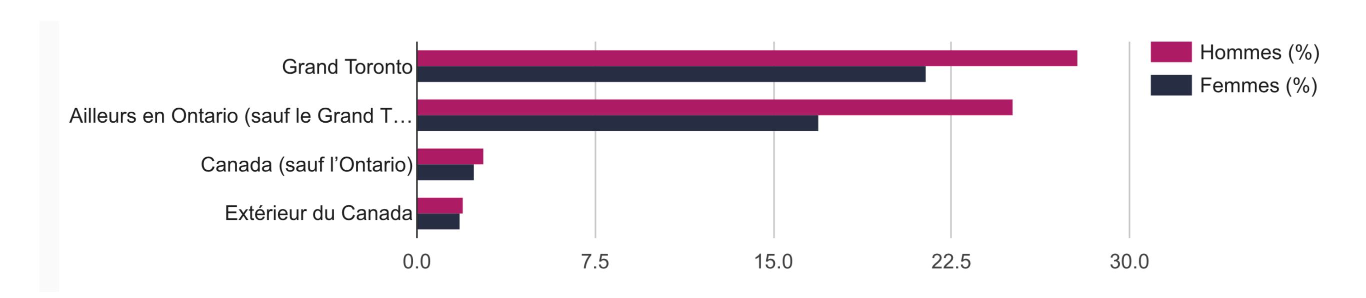
Remarques :
a) Données au 31 décembre 2017
b) % du total
c) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement
d) Ces statistiques n'incluent pas les avocats nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2017

PARAJURISTES SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE GENRE



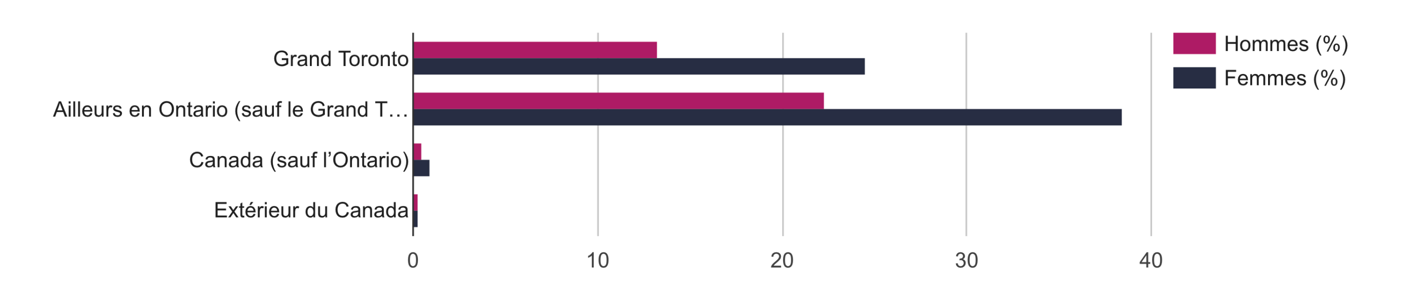
Remarques :
a) Données au 31 décembre 2017
b) % du total
c) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement
d) Ces statistiques n'incluent pas les parajuristes nommés à des fonctions judiciaires ou les parajuristes dont le permis est suspendu au 31 décembre 2017

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AVOCAT(E)S



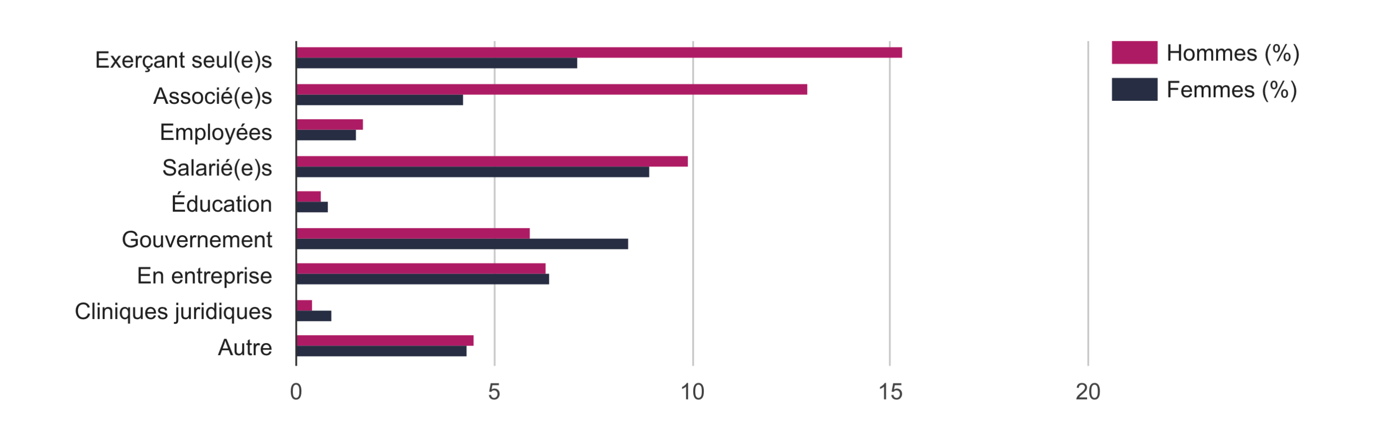
Remarques :
a) Données au 31 décembre 2017
b) % du total
c) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement
d) Ces statistiques n'incluent pas les avocats nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2017

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PARAJURISTES

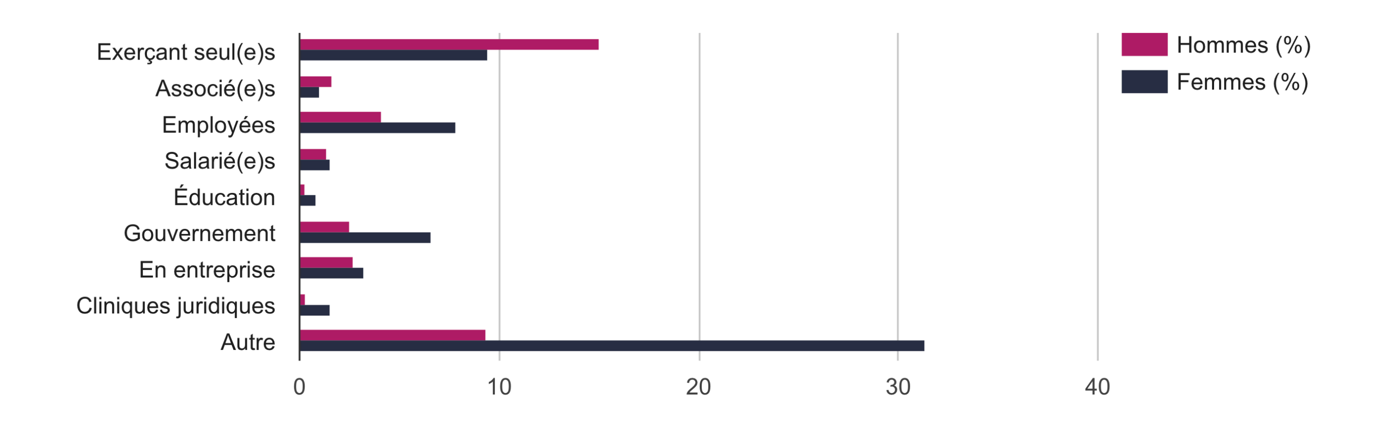


Remarques :
a) Données au 31 décembre 2017
b) % du total
c) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement
d) Ces statistiques n'incluent pas les parajuristes nommés à des fonctions judiciaires ou les parajuristes dont le permis est suspendu au 31 décembre 2017

AVOCAT(E)S SELON LE TYPE D'EMPLOI



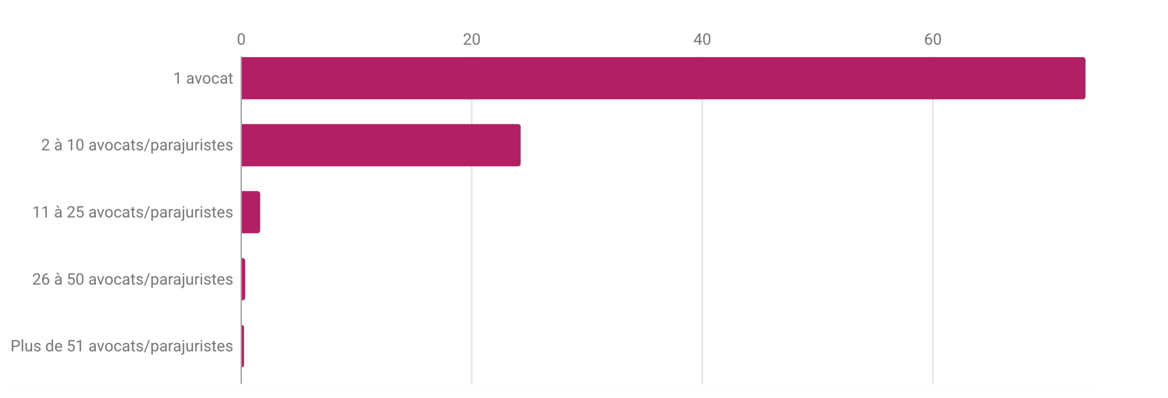
PARAJURISTES SELON LE TYPE D'EMPLOI



Cabinets d'avocats/Cabinets de parajuristes

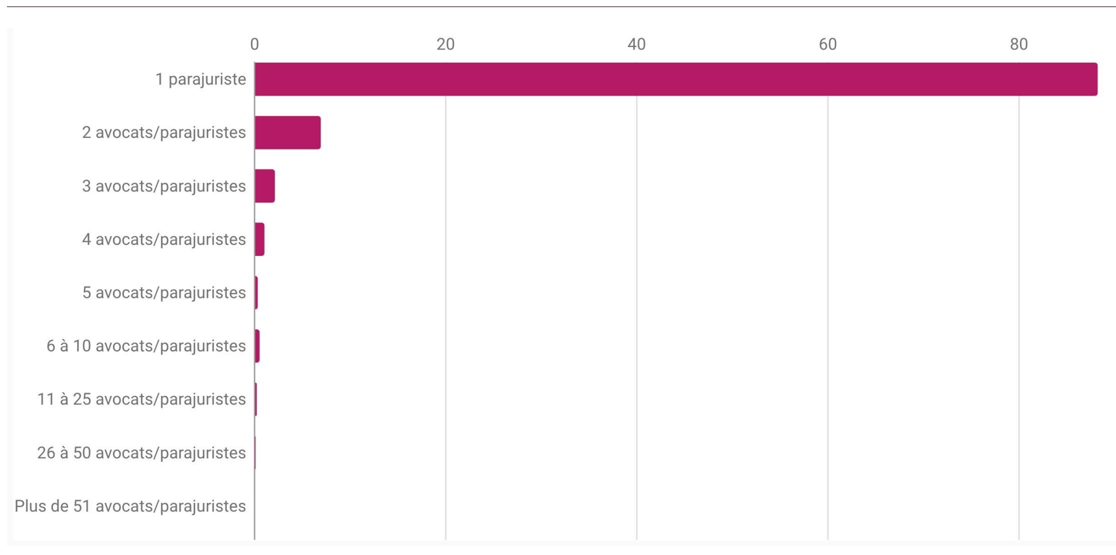
En 2017, 10 643 cabinets d'avocats et 1 781 cabinets de parajuristes ont été déclarés comme lieux d'affaires principaux des titulaires de permis de la province.

TAILLE DES CABINETS D'AVOCATS



Remarques :
a) Ces statistiques sont fondées sur le lieu d'affaires principal des titulaires de permis
b) [a] % du total des cabinets
c) [b] % du total des titulaires
d) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement
e) Données au 31 décembre 2017

TAILLE DES CABINETS DE PARAJURISTES



Remarques :
a) Ces statistiques sont fondées sur le lieu d'affaires principal des titulaires de permis
b) [a] % du total des cabinets
c) [b] % du total des titulaires
d) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement
e) Données au 31 décembre 2017

Portrait statistique des avocats dans la Déclaration annuelle des avocat(e)s (DAA) de 2016

Voir le portrait statistique des avocats (PDF)

Le Barreau recueille des données d'auto-identification dans la Déclaration annuelle des avocats depuis 2009. La structure du sondage permettait auparavant de ne pas répondre à la question. Cette option a été modifiée pour que, si la personne refuse de répondre, il ou elle doive indiquer ce refus.

Racialisés et Autochtones en pourcentage des répondants

RACIALISÉS ET AUTOCHTONES EN POURCENTAGE DES RÉPONDANTS

GROUPE	% DES RÉPONDANTS
Premières Nations	1
Inuit	0,02
Métis	0,5
Arabes	0,9
Noirs	3,2
Chinois	3,4
Asiatiques de l'Est (Japonais, Coréens)	1,3
Latino-Américains	0,6
Sud-Asiatiques	6,5
Asiatiques du Sud-Est	0,7
Asiatiques de l'Ouest	1,1
Plus d'un groupe racialisé	0,5
Racialisés et Blancs	1,2
Blancs	79,2

Genre

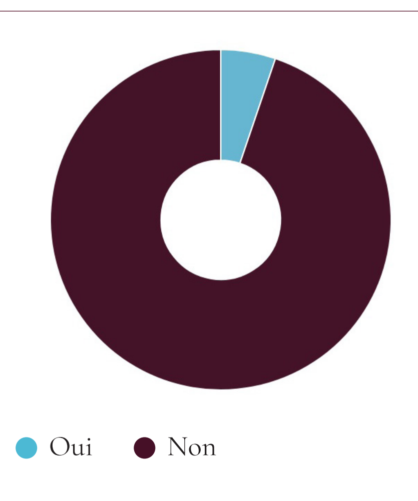
Femmes

43,8 %

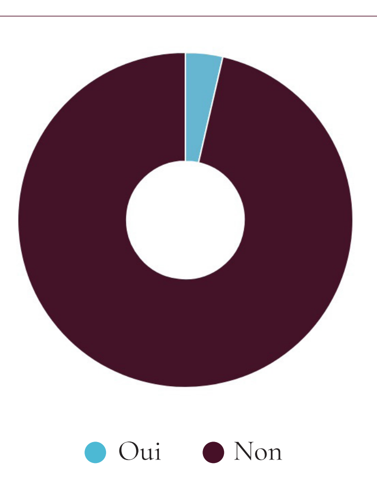
Hommes

56,2 %

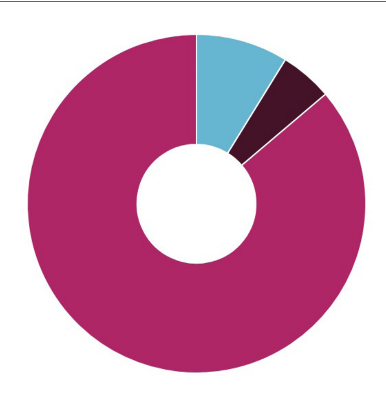
S'IDENTIFIENT COMME FRANCOPHONES



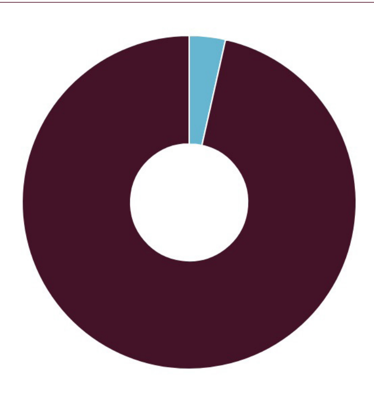
HANDICAP



CAPABLES D'EXERCER EN FRANÇAIS



ORIENTATION SEXUELLE



Déclaration annuelle des avocats et des parajuristes de 2016 ; analyse faite par Michael Ornstein

Voir toutes les données

Téléchargez la feuille Excel du portrait statistique des avocats dans la Déclaration annuelle des avocat(e)s (DAA) de 2016, avec les tableaux sur cette page, etc.

Portrait statistique des parajuristes dans la Déclaration annuelle des parajuristes (DAP) de 2016

Voir le portrait statistique des parajuristes (PDF)

Le Barreau du Haut-Canada recueille des données d'auto-identification dans la Déclaration annuelle des parajuristes depuis 2009. La structure du sondage permettait auparavant de ne pas répondre à la question. Cette option a été modifiée pour que, si la personne refuse de répondre, il ou elle doit indiquer ce refus.

Race et identité autochtone

RACIALISÉS ET AUTOCHTONES EN POURCENTAGE DES RÉPONDANTS

GROUPE	% DES RÉPONDANTS
Premières Nations	1,1 %
Inuit	0,0 %
Métis	0,9 %
Arabes	1,4 %
Noirs	7,2 %
Chinois	5,5 %
Asiatiques de l'Est (Japonais, Coréens)	1,1 %
Latino-Américains	3,6 %
Sud-Asiatiques	9,4 %
Asiatiques du Sud-Est	2,8 %
Asiatiques de l'Ouest	2,6 %
Plus d'un groupe racialisé	0,8 %
Racialisés et Blancs	1,1 %
Blancs	62,3 %

Genre

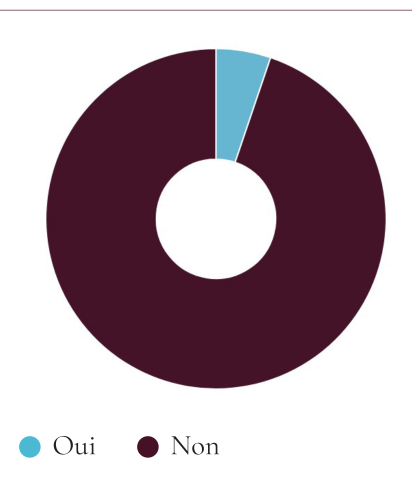
Femmes

63,1 %

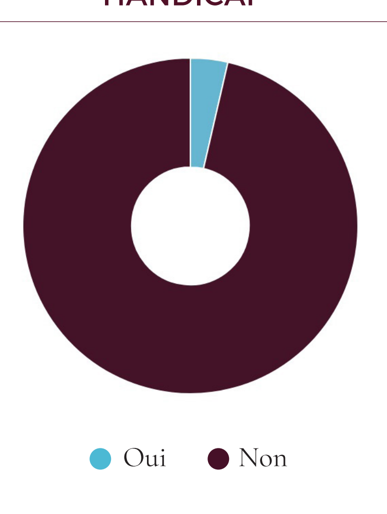
Hommes

36,9 %

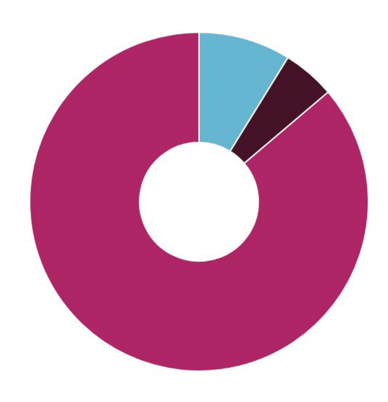
S'IDENTIFIENT COMME FRANCOPHONES



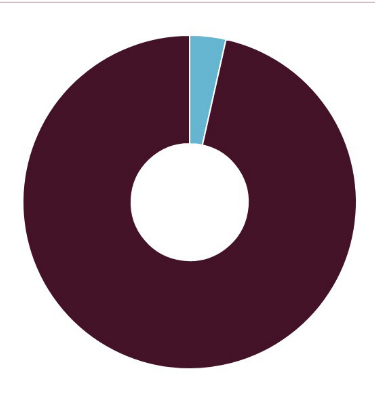
HANDICAP



CAPABLES D'EXERCER EN FRANÇAIS



ORIENTATION SEXUELLE



Déclaration annuelle des avocats et des parajuristes de 2016 ; analyse faite par Michael Ornstein

Voir toutes les données

Téléchargez la feuille Excel du portrait statistique des avocats dans la Déclaration annuelle des avocat(e)s (DAA) de 2016, avec les tableaux sur cette page, etc.

Tendances clés et réalisations

Service de référence du Barreau

Des centaines de personnes utilisent le Service de référence du Barreau (SRB) chaque jour, cherchant des références d'avocats et de parajuristes parce qu'ils ont besoin d'aide avec un problème juridique. Les avocats et les parajuristes qui sont membres du SRB acceptent de donner sans frais jusqu'à 30 minutes de consultation aux personnes qui leur ont été référées par le Service pour connaitre leurs recours juridiques.

En 2017, le SRB a reçu 63 025 demandes de référence, pour lesquelles 45 603 références ont été données. Pour 5 004 autres demandes, les utilisateurs n'étaient pas admissibles à une référence et ont reçu les coordonnées d'un maximum de trois avocats ou parajuristes. Un membre du public n'est pas admissible à une référence s'il ne vit pas en Ontario, si son affaire est urgente et s'il ne peut pas attendre jusqu'à trois jours ouvrables pour une consultation, ou s'il a déjà reçu une référence pour la même question juridique dans l'année civile. Au 31 décembre 2017, 1 107 avocats et 141 parajuristes étaient inscrits au Service.

RÉFÉRENCES DU SRB À DES AVOCATS ET À DES PARAJURISTES

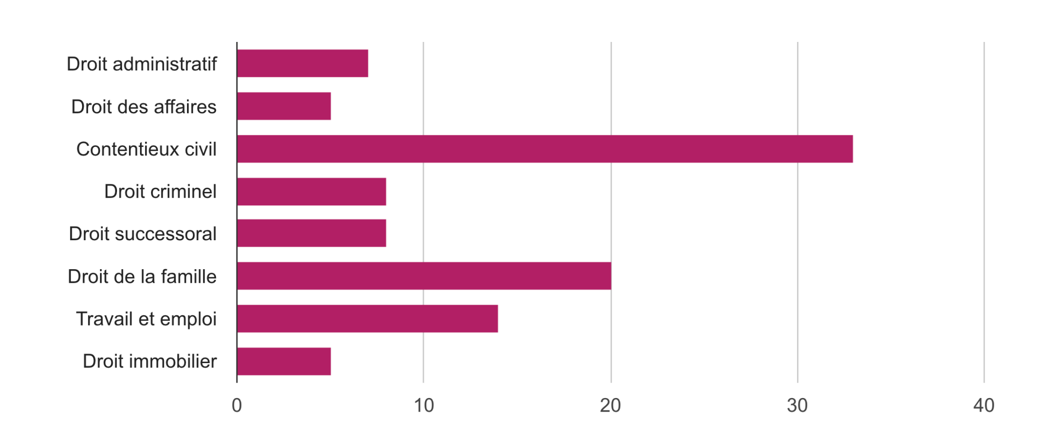
Avocats

41 159

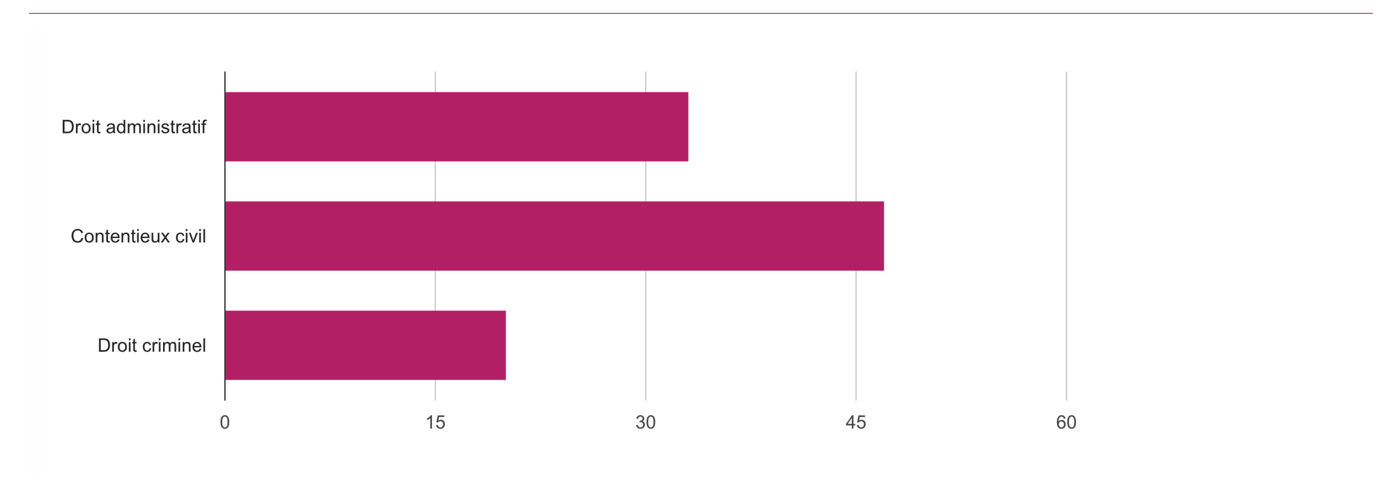
Parajuristes

4 444

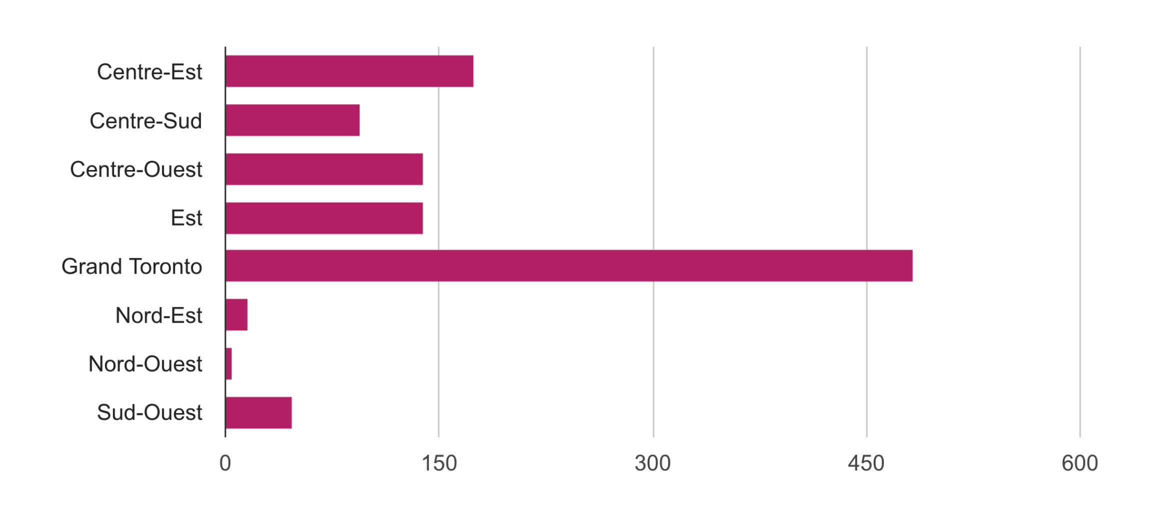
RÉFÉRENCES PAR DOMAINE DE DROIT : AVOCAT(E)S (%)



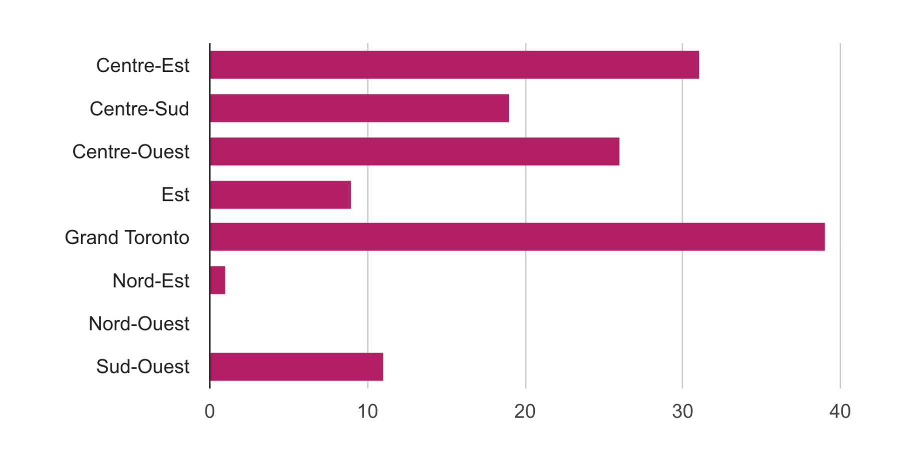
RÉFÉRENCES PAR DOMAINE DE DROIT : PARAJURISTES



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES DU SRB : AVOCAT(E)S



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES DU SRB : PARAJURISTES



Statistiques sur l'accès à la profession

Le Processus d'accès à la profession d'avocat comprend deux examens distincts, un programme de formation expérientielle qui peut être accompli dans le cadre d'un stage de dix mois ou du Programme de pratique du droit de huit mois, et une exigence de bonnes mœurs.

Les candidats et candidates parajuristes sont tenus d'obtenir un diplôme ou un certificat d'un programme agréé de parajuriste et de faire un stage de 120 heures, ainsi que de passer un examen et de satisfaire à l'exigence de bonnes mœurs.

En 2017, 2 191 avocats et avocates et 1 053 parajuristes ont reçu un permis.

AVOCAT(E)S AYANT REÇU UN PERMIS EN 2017

Hommes	Femmes	Total
1 052	1 139	2 191

PARAJURISTES AYANT REÇU UN PERMIS EN 2017

Hommes	Femmes	Total
271	782	1 053

INSCRIPTION DES AVOCATS AU PROCESSUS D'ACCÈS À LA PROFESSION PAR GROUPE VISÉ PAR L'ÉQUITÉ

TYPE	FEMMES % *	COMMUNAUTÉS RACIAL-ISÉES % * †	FRANCOPHONES % * †	AUTOCHTONES % * †
2013	53	23	4	2,6
2014	51,9	23,8	6	1,4
2015	50,1	20,4	6,3	1,67
2016	55,86	22,2	5,39	1,74
2017	54,13	23,23	5,71	1,26

** Basé sur les demandes d'inscription au processus d'accès à la profession de 2013 à 2017.*

† Pourcentages obtenus des demandes d'inscription au Processus d'accès à la profession de 2013 à 2017 sur lesquelles les candidat(e)s se sont volontairement identifiés

INSCRIPTION DES PARAJURISTES AU PROCESSUS D'ACCÈS À LA PROFESSION PAR GROUPE VISÉ PAR L'ÉQUITÉ

TYPE	FEMMES % *	COMMUNAUTÉS RACIAL-ISÉES % * †	FRANCOPHONES % * †	AUTOCHTONES % * †
2013	70,8	2,13	2	3,25
2014	71,89	20,1	2	3,25
2015	72,9	14,2	2,48	0,69
2016	73,75	18,09	3,16	1,54
2017	72,16	16,99	1,7	1,62

** Basé sur les demandes d'inscription au processus d'accès à la profession de 2013 à 2017.*

† Pourcentages obtenus des demandes d'inscription au Processus d'accès à la profession de 2013 à 2017 sur lesquelles les candidat(e)s se sont volontairement identifiés.

AVOCATS AYANT REÇU LEUR PERMIS, PAR GENRE (SIMPLIFIÉ)

ANNÉE	FEMMES %	HOMMES %
2013	49,6	50,4
2014	52,9	47,1
2015	51,5	48,7
2016	52,47	47,53
2017	51,99	48,01

AVOCATS AYANT REÇU LEUR PERMIS, PAR GENRE (COMPLET)

ANNÉE	TOTAL DE PERMIS	FEMMES	% DU TOTAL	HOMMES	% DU TOTAL
2013	1 994	989	49,6 %	1 005	50,4 %
2014	1 984	1 049	52,9 %	935	47,1 %
2015	2 201	1 129	51,3 %	1 072	48,7 %
2016	2 188	1 148	52,47 %	1 040	47,53 %
2017	2 191	1 139	51,99 %	1 052	48,01 %

PARAJURISTES AYANT REÇU LEUR PERMIS PAR GENRE (SIMPLIFIÉ)

ANNÉE	FEMMES %	HOMMES %
2013	67,1	32,8
2014	68,5	31,5
2015	71,4	28,6
2016	73,24	26,76
2017	74,26	25,74

PARAJURISTES AYANT REÇU LEUR PERMIS PAR GENRE (COMPLET)

ANNÉE	TOTAL DE PERMIS	FEMMES	% DU TOTAL	HOMMES	% DU TOTAL
2013	1 344	902	67,1 %	442	32,8 %
2014	1 154	790	68,5 %	364	31,5 %
2015	1 372	980	71,4 %	392	28,6 %
2016	994	728	73,24 %	266	26,76 %
2017	1 053	782	74,26 %	271	25,74 %

Règlementer les professions

Plaintes

Bien que la DRP ait connu en 2016 sa première augmentation du nombre de nouvelles plaintes depuis 2013, le nombre a diminué en 2017. Le nombre de nouvelles plaintes reçues en 2017 (4 737) était inférieur de 2,0 % au nombre total de plaintes reçues en 2016 (4 833) ; cependant, il était supérieur de 2 % au nombre total de plaintes reçues en 2015 (4 647).

PLAINTES REÇUES

En 2017, notre Service des plaintes et de la conformité a reçu 6 364 nouvelles plaintes et en a rouvert 78, pour un total de 6 442.

De ce nombre, 4 737 plaintes ont été renvoyées à notre Direction de la règlementation professionnelle comme suit :

SUJETS DES PLAINTES	
Avocats	80,5 %
Parajuristes	11,9 %
Non-titulaires de permis et requérants avocats et parajuristes	7,6 %
PLAIGNANTS	
Membres du public	69,7 %
Titulaires de permis	13,8 %
Soulevées à l'interne (c.-à-d., le plaignant est le Barreau)	16,5 %

Nature des plaintes reçues par la Direction de la règlementation professionnelle

La nature des plaintes reçues par la Direction de la règlementation professionnelle en 2017 est similaire à celle des plaintes reçues dans les dernières années:

TYPES D'ALLÉGATIONS SOULEVÉES

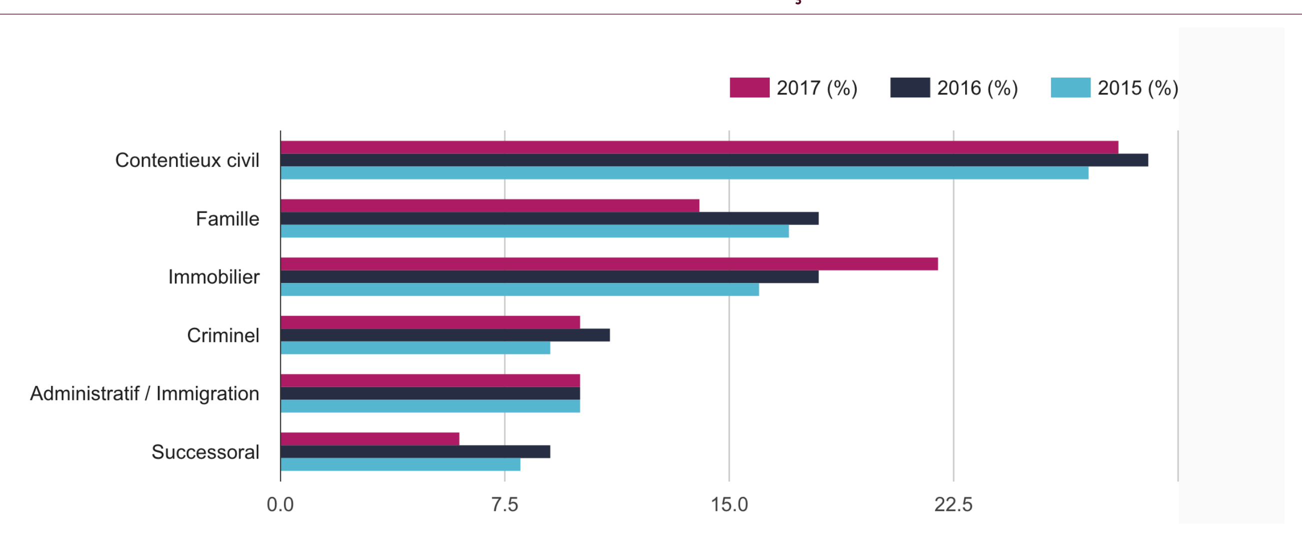
TYPES D'ALLÉGATIONS SOULEVÉES	% DE PLAINTES REÇUES À LA DRP PAR TYPE
Problèmes de service (exemples : manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir le client)	44%
Problèmes d'intégrité (exemples : civilité, conseils et comportements déshonorants)	42 %
Problèmes de gouvernance (exemples : manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	18 %
Problèmes financiers (exemples : utilisation irrégulière de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière et hypothécaire)	12 %
Problèmes de demandes particulières (exemples : capacité, bonnes mœurs)	9 %
Conflits (exemples : titulaire en position de conflit, relation d'affaires ou financière avec le client)	6 %

Le total dépasse 100 % parce que certaines plaintes soulèvent plus d'un problème.

DOMAINE DE DROIT IDENTIFIÉ DANS LES PLAINTES REÇUES

Le contentieux civil, le droit immobilier et le droit de la famille continuent d'être les trois domaines de droit qui reçoivent le plus de plaintes..

DOMAINE DE DROIT IDENTIFIÉ DANS LES PLAINTES REÇUES



TAILLE DU CABINET

Les praticiens exerçant seuls ou en petits cabinets (jusqu'à 5 titulaires) continuent de recevoir le plus grand nombre de nouvelles plaintes et en plus grande proportion (environ 79 % pour les avocats et 98 % pour les parajuristes).

TAILLE DU CABINET	POURCENTAGE DE NOUVELLES PLAINTES REÇUES À LA DRP
AVOCATS	
Exerçant seul(e)s	51 %
2 titulaires de permis	14 %
3 à 5 titulaires de permis	14 %
6 à 10 titulaires de permis	9 %
11 à 25 titulaires de permis	7 %
26 à 50 titulaires de permis	2 %
51 à 150 titulaires de permis	2 %
151 à 200 titulaires de permis	1 %
>200 titulaires de permis	0 %
PARAJURISTES	
Exerçant seul(e)s	72 %
2 à 3 titulaires de permis	16 %
4 à 6 titulaires de permis	10 %
>6 titulaires de permis	3 %

TITULAIRES DE PERMIS QUI ONT FAIT L'OBJET DE NOUVELLES PLAINTES - ANNÉES D'EXERCICE

Les avocats qui exercent depuis 5 ans en pratique privée continuent de recevoir beaucoup moins de plaintes (14 %) qu'on aurait pensé (ce groupe représente jusqu'à 20 % de tous les avocats en pratique privée) alors que les avocats en pratique privée qui exercent depuis plus de 40 ans ont reçu beaucoup moins de plaintes qu'attendu (ce groupe constitue seulement 9 % de tous les avocats en pratique privée).

À l'égard des parajuristes, on n'a remarqué aucune différence majeure. Le pourcentage des plaintes reçues contre des parajuristes en pratique privée dans chaque groupe était comparable au pourcentage des parajuristes en pratique privée pour chacun des groupes.

ANNÉES D'EXERCICE	POURCENTAGE DES NOUVELLES PLAINTES REÇUES À LA DRP
AVOCATS	
0 à 5 ans	14 %
6 à 10 ans	14 %
11 à 15 ans	15 %
16 à 20 ans	9 %
21 à 25 ans	11 %
26 à 30 ans	10 %
31 à 35 ans	8 %
36 à 40 ans	7 %
>40 ans	12 %
PARAJURISTES	
0 à 1 an	9 %
2 à 3 ans	19 %
4 à 5 ans	17 %
>5 ans	55 %

Enquêtes

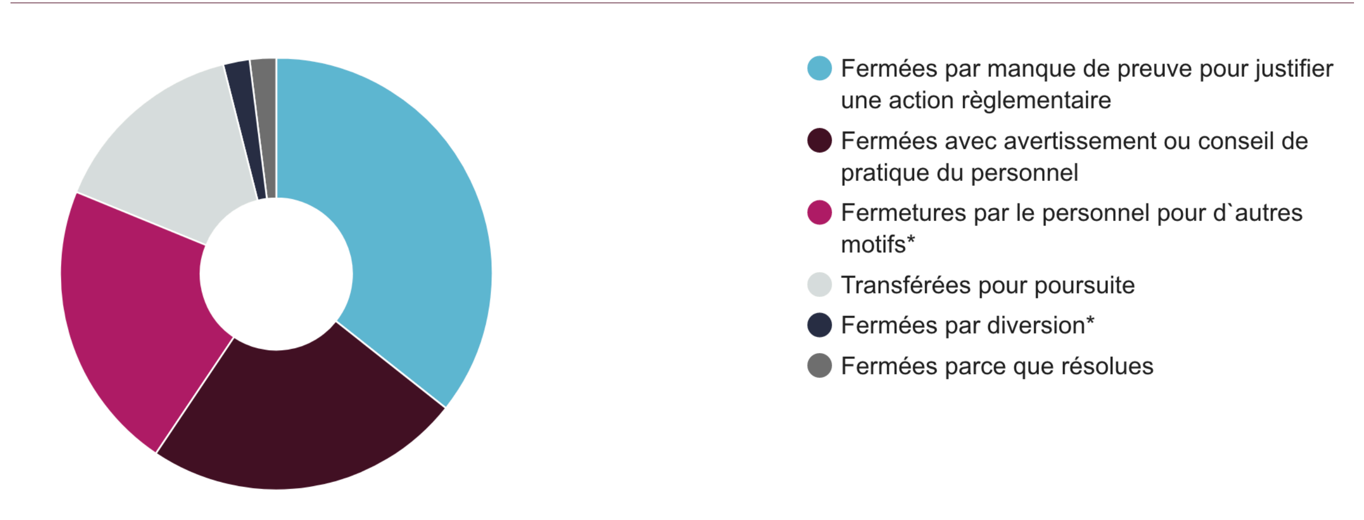
En 2017, la Règlementation professionnelle a poursuivi son objectif d'avoir un processus de triage et de résolution des plaintes plus solide plus tôt dans le processus, sans recourir à des enquêtes complètes telles qu'instruites au paragraphe 49.3 (2) de la Loi sur le Barreau. Ces efforts permettent au personnel des enquêtes de se concentrer sur les affaires qui représentent un plus haut risque pour le public et les professions.

Sur les plaintes qui ont été renvoyées aux enquêtes dans le Service de la saisie et la résolution des plaintes :

- 86 % des instructions visaient une enquête sur la conduite ;
- 3 % des instructions visaient une enquête sur la capacité ;
- 5 % des instructions visaient une enquête sur l'exercice illégal ;
- 6 % des instructions visaient une enquête sur les bonnes mœurs

Il n'y a pas de différence considérable en ce qui concerne les raisons de clôture des enquêtes dans les trois dernières années.

PROPORTION DE TOUTES LES PLAINTES RÉSOLUES À L'ISSUE D'UNE ENQUÊTE EN 2017



** Rencontres règlementaires, invitations à participer, lettres d'avis, recommandations sur la pratique/de vérification ponctuelle, engagement*
*** Comprend les plaintes abandonnées et les plaintes ne relevant pas du Barreau*

Le nombre de nouvelles enquêtes sur la fraude hypothécaire et l'exercice illégal (EI) a continué de diminuer en 2017.

	NOUVELLES ENQUÊTES EN 2017	ENQUÊTES RÉSOLUES EN 2017	INVENTAIRE À LA FIN DE 2017
FRAUDE HYPOTHÉCAIRE	15 enquêtes impliquant 23 plaintes	23 investigations involving 49 complaints	20 investigations involving 28 complaints (down from 34 investigations involving 57 complaints at the beginning of 2017)
EI	45 plaintes (une diminution de 70 % par rapport à 2015 (150) et une diminution de 55 % par rapport à 2016 (101)	93 plaintes	55 plaintes (une diminution de 44 % par rapport à l'inventaire au début de 2017)

1Tous les cas/plaintes n'ont pas besoin d'instructions formelles pour qu'enquête soit amorcée (p. ex., si un titulaire de permis demande un rétablissement ; si une audience sommaire ou une motion de suspension interlocutoire est demandée). Ainsi, le nombre de renvois à enquête est inférieur au nombre de cas transférés à un autre service que la saisie des plaintes.

LE COMMISSAIRE AU RÈGLEMENT DES PLAINTES

Lorsque le Barreau ferme un dossier après une enquête, le plaignant peut demander que le **commissaire au règlement des plaintes** examine cette décision.

- En 2017, le commissaire2 a reçu 135 demandes jugées admissibles pour examen. Cela représente une baisse de 30 % par rapport aux 192 demandes reçues en 2016. Le nombre de demandes reçues en 2016 était inférieur de 7 % au nombre reçu en 2015 (207) et de 20 % au nombre de 2014 (240).
- Pour la DRP, les points suivants ont une importance particulière:
    - La nombre de demandes reçues par rapport aux enquêtes fermées reste peu important. Le pourcentage des dossiers fermés dans la DRP pour lesquelles un examen a été demandé demeure faible à 8,5 % (par rapport à 8,2 % en 2016 et 9,4 % en 2015).
    - Sur les 143 décisions rendues après un examen du commissaire en 2017, seulement huit dossiers (6 %) ont été renvoyés à la DRP pour enquêtes additionnelles et sur ces huit, le commissaire n'était pas convaincu que la décision de fermer les dossiers était raisonnable dans sept des dossiers. (L'autre dossier a été renvoyé pour enquête additionnelle en fonction des arguments ou des preuves que le plaignant a présentés à la rencontre avec le commissaire.) À l'égard de ces sept dossiers, la directrice administrative de la DRP a adopté la recommandation du commissaire dans six cas ; elle a rejeté sa recommandation dans un cas.

2Les demandes sont inadmissibles lorsqu'elles ne relèvent pas de la compétence du commissaire.

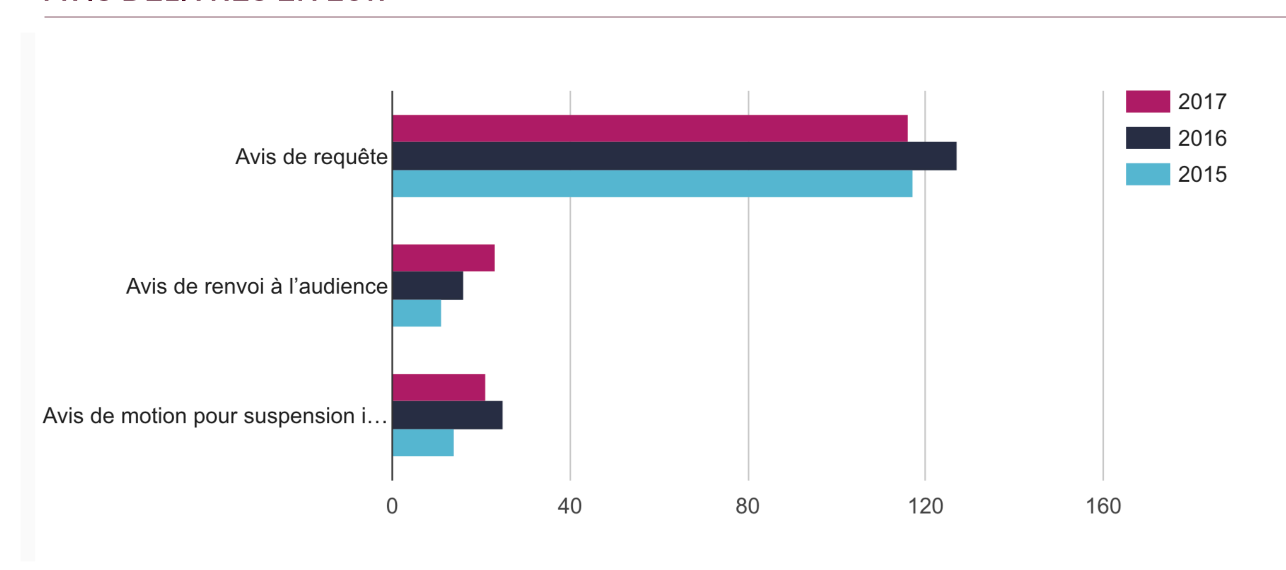
Discipline

En 2017, 303 plaintes ou cas impliquant 166 titulaires de permis ou requérants ont été transférés au Service de la discipline pour être poursuivis. Le nombre d'affaires de titulaires de permis ou de requérants transférés au Service de la discipline en 2017 est environ le même qu'en 2016 (168) et représente une augmentation par rapport aux chiffres des 5 années avant 2016.

L'inventaire des affaires devant le Tribunal du Barreau - Section de première instance demeure élevé. À la fin de 2017, les avocats et parajuristes de la discipline avaient un inventaire de

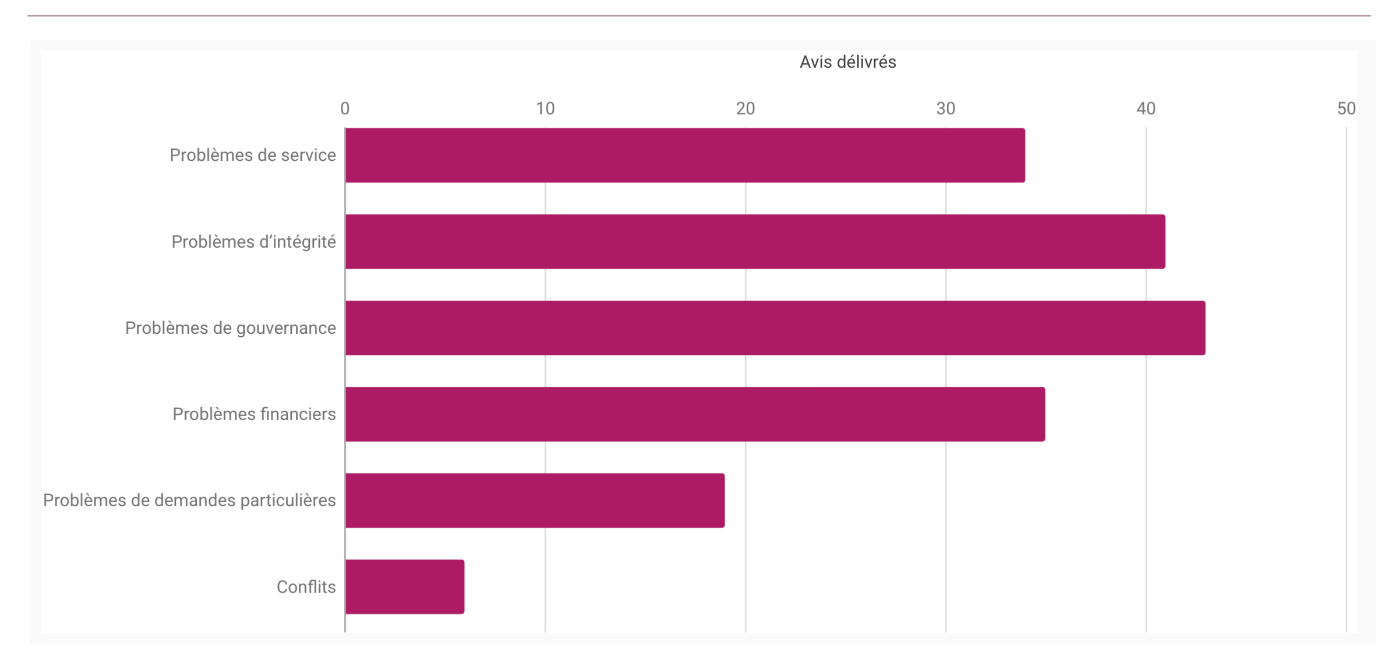
- 62 affaires dans la phase préliminaire à l'audience (c.-à-d. en attendant l'autorisation de procéder à une audience devant la Section de première instance).
- 114 affaires devant la Section de première instance.
- 23 affaires devant le Tribunal du Barreau - Section d'appel ou tribunaux.

AVIS DÉLIVRÉS EN 2017



Les tableaux suivants exposent les types d'allégations soulevées dans les 160 avis délivrés en 2017:

% DES AVIS DÉLIVRÉS EN 2017



Le total est supérieur à 100 % parce que certains cas soulèvent plus d'un problème.

En 2017, 164 affaires devant le Tribunal du Barreau - Section de première instance ont été conclues[1].

DES ORDONNANCES DÉFINITIVES ONT ÉTÉ RENDUES PAR LA SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE , PAR ANNÉE

AFFAIRES TRANCHÉES PAR LA SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE		**AVOCATS**			**PARAJURISTES**		
		2015	**2016**	**2017**	**2015**	**2016**	**2017**
CONDUITE	**TOTAL**	77	94	89	23	21	33
	Réprimandes	16	18	22	2	0	3
	Suspensions	30	39	42	13	16	23
	Autorisations de rendre le permis	8	9	4	3	1	2
	Révocations	14	9	10	2	2	4
	Amende	0	0	1	1	0	0
	Dépens seulement	0	1	0	0	0	0
	Rejets / sursis	4	5	6	0	2	0
	Retraits / abandons	5	13	4	2	0	1
Suspensions interlocutoires ou restrictions		7	27	20	3	3	6
Capacité		3	5	3	0	0	2
Non-observation		1*	1	0	0	0	0
Rétablissement ou différend concernant des conditions		3	2	2	1	1	1
Délivrance de permis (avec les réadmissions)		2	4	3	4	7	5
TOTAUX		120	96	117	31	32	47
2015		128					
2016		152					
2017		164					

**Il y a eu une audience dans laquelle une demande sur la conduite et une demande sur la non-observation ont été entendues ensemble. Les deux sont incluses dans les totaux dans les catégories sur la conduite et la non-observation des avocats. Cependant, l'affaire n'est comptée qu'une fois dans les chiffres totaux et la suspension est reflétée dans les statistiques sur la conduite.*

LES RÉSULTATS DES POURSUITES POUR FRAUDE HYPOTHÉCAIRE EN 2017 ET DEPUIS 2001

RÉSULTAT	RÉSULTATS POUR ACHÈVEMENT EN 2017	RÉSULTATS DEPUIS 2001
PERMIS D'AVOCAT RÉVOQUÉS (RADIATIONS)	2	48
AUTORISATION DE RENDRE LE PERMIS D'AVOCAT	0	20
AVOCATS SUSPENDUS	2	58
AUTRE PÉNALITÉ MOINDRE (P. EX., RÉPRIMANDE, AMENDE)	0	2
TOTAUX	4	128

DES APPELS ET DES DEMANDES DE RÉVISION JUDICIAIRE D'AVOCATS OU PARAJURISTES DE LA DISCIPLINE EN 2017

	TRIBUNAL DU BARREAU - SECTION D'APPEL	COUR DIVISIONNAIRE	COUR D'APPEL DE L'ONTARIO	COUR SUPRÊME DU CANADA
AFFAIRES INTRODUITES	13 appels	4 appels; 2 révisions judiciaires	2 requêtes en autorisation de pourvoi	1 requête en autorisation de pourvoi
AFFAIRES CONCLUES	13 appels	3 appels; 4 révisions judiciaires	3 requêtes en autorisation de pourvoi; 1 appel	1 requête en autorisation de pourvoi
AFFAIRES ACTIVES AU 31 DÉCEMBRE 2017	15 appels	4 appels; 1 révision judiciaire	1 demande d'autorisation de pourvoi	1 requête en autorisation de pourvoi 1 appel

Autres activités de règlementation en 2017

SERVICE DE LA CONFORMITÉ RÈGLEMENTAIRE

Le Service de la conformité règlementaire est responsable de la mise en œuvre des ordonnances du Tribunal du Barreau et des cours ainsi que des engagements donnés par les titulaires de permis au Barreau. Les activités de ce Service comprennent le contrôle des engagements à la fin des affaires par d'autres services au sein de la Direction, le suivi des avocats faillis pour vérifier qu'ils se conforment aux règlements administratifs du Barreau ; la mise en œuvre des jugements et des hypothèques obtenus par le Fonds d'indemnisation ou assignés par ce dernier, et les réponses aux questions du public sur la règlementation.

ONFORMITÉ RÈGLEMENTAIRE	2015	2016	2017
Dépens recouvrés (y compris les dépens de la discipline)	572 703 $	447 945 $	390 056 $
Nouveaux engagements à contrôler	63	91	70
Nouvelles ordonnances à contrôler	152	157	166
Questions de règlementation reçues et réglées (nombre de titulaires de permis impliqués dans les questions)	5 079 (5 548 titulaires)	4,726 (5,398 titulaires)	4,552 (6182 titulaires)

SERVICE DU SYNDIC

Le **Service du syndic** répond aux situations où un titulaire de permis a abandonné sa pratique ou s'est fait révoquer ou suspendre son permis, ainsi que les situations où un praticien autonome a subi de graves problèmes de santé et est incapable de continuer sa pratique du droit. Par les pouvoirs dont le personnel des tutelles du Barreau est investi, celui-ci exécute le mandat du Barreau visant à protéger l'intérêt public en prenant possession de la pratique, au besoin, s'assurant ainsi que les biens du client et ses intérêts sont protégés et que les affaires de clients en cours reçoivent l'attention qui leur est due. Le Service fournit aussi de l'information et de l'assistance aux titulaires et à leurs représentants personnels qui ferment leur pratique. Une grande partie du travail du personnel du Service du syndic est de répondre à des demandes portant sur des clients, comme le retour d'un dossier ou des demandes d'information sur les entreprises professionnelles sous tutelle.

SERVICE DU SYNDIC	2015	2016	2017
Ordonnances de tutelles obtenues de la cour	23	16	6
Services d'information (dont les ententes et les directeurs)	40	51	67
Dossiers de client récupérés de l'entreprise du titulaire, indexés et préservés	21 205	17 051	12 564
Demandes de clients conclues (dont la distribution de la fiducie)	2 126	1 446	1 883

FONDS D'INDEMNISATION

Depuis plus de 50 ans, le **Fonds d'indemnisation** indemnise les membres du public qui ont subi une perte financière à cause de la malhonnêteté d'un avocat ou d'un parajuriste. Les clients peuvent faire une demande au Fonds pour avoir un remboursement des fonds ou des biens perdus.

Conformément aux Lignes directrices sur les demandes d'indemnisation, le Fonds peut servir à rembourser les personnes jusqu'à un certain maximum. En 2016, le montant maximum permis pour les pertes impliquant des avocats a augmenté à 500 000 $. Pour les pertes impliquant des parajuristes, le maximum est de 10 000 $.

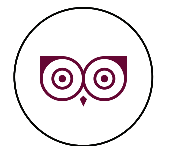
FONDS D'INDEMNISATION		2015	2016	2017
Demandes reçues :	contre des avocats contre des parajuristess	176 demandes 22 demandes	154 demandes 16 demandes	239 demandes 32 demandes
Demandes accordées :	contre des avocats contre des parajuristes	109 demandes 11 demandes	99 demandes 18 demandes	129 demandes 4 demandes

Initiatives clés

Réseau d'encadrement de la pratique

Dans le cadre de sa priorité stratégique pour améliorer les soutiens à la pratique, le Barreau a lancé le Réseau d'encadrement de la pratique (REP) en 2016. En moins d'un an et demi, le REP a livré un formidable outil pour améliorer les résultats de la pratique bien au-delà des formats traditionnels. Le REP offre aux avocats et aux parajuristes un accès à des relations de courte durée axées sur les objectifs avec des formateurs et des conseillers venant des professions. Le REP offre aux avocats et aux parajuristes un nouveau moyen de prendre en charge leur perfectionnement professionnel et comme bénévoles, d'avoir un impact positif sur l'ensemble des professions.

En 2017, le REP s'est fait connaitre et a recruté des titulaires de permis pour agrandir ses rangs. Les bénévoles du REP proviennent de toutes les régions de la province et de tous les types et les cadres de pratique. Le REP a aussi travaillé à offrir à ses bénévoles des programmes conçus pour aider les formateurs et les conseillers à mener des interactions réactives et efficaces. Pour ses centaines de participants à la recherche de soutien, le REP offre des occasions de se connecter en personne, par téléphone et sur le Web.



100 % des participants aux ateliers du REP disent appliquer ce qu'ils ont appris

L'ANNÉE QUI VIENT

En 2018, le REP, fort de son succès, se concentre sur trois principaux secteurs de service :
(1) Le recrutement – Pour soutenir les titulaires de permis exerçant seuls ou en petit cabinet, le REP continue de recruter en fonction des besoins identifiés : droit immobilier, de la famille, des successions et des Autochtones, et de travailler sur des stratégies visant la diversité et l'inclusion de nos membres.
(2) Le jumelage – Pour faire des jumelages efficaces, le REP met en place un nouveau système pour obtenir des données plus précises.
(3) La formation – Pour encourager l'adoption de pratiques exemplaires dans la province pour les formateurs, les conseillers et les mentors, le REP est àcréer de nouvelles ressources de formation multimédias adaptées aux professions et disponibles sur demande.

Groupe de travail sur les questions de publicité et des ententes relatives aux honoraires

Le Groupe de travail sur les questions de publicité et des ententes relatives aux honoraires a passé une grande partie de l'année à élaborer des recommandations pour des règles transparentes et explicites et des lignes directrices sur des enjeux de règlementation visant la publicité et les honoraires.
Le Groupe de travail a recommandé d'ajouter des mesures de protection du consommateur pour renforcer les codes

quant à la façon dont les professions annoncent leurs services au public. Il a aussi recommandé de plafonner les honoraires de renvoi selon un pourcentage des frais juridiques, ainsi que de nouvelles exigences pour veiller à ce que les consommateurs comprennent le processus et le cout des honoraires de renvoi. Ces mesures ont été approuvées par le Conseil et sont en cours d'application.

Le Groupe de travail a aussi mené une consultation sur la règlementation des honoraires conditionnels entrainant des recommandations pour en réformer le fonctionnement, recommandations que le Conseil a approuvées.

L'ANNÉE QUI VIENT

Le travail de mise en œuvre de la réforme des honoraires conditionnels recommandée s'est amorcé durant l'année en cours, avec une consultation ouverte de février à mars 2018, et devrait se poursuivre en 2018.

Structures d'entreprise alternatives

Le Groupe de travail sur les structures d'entreprise alternatives a lancé une nouvelle politique en 2017 pour améliorer l'accès à la justice des personnes qui ont historiquement fait face à des obstacles lorsqu'elles ont besoin de conseils juridiques d'un avocat ou d'un parajuriste.

Approuvée en principe par le Conseil en septembre 2017, la politique permet aux avocats et aux parajuristes de fournir des services juridiques par le biais d'organisations civiles, comme des organismes de bienfaisance et sans but lucratif. La politique vise à créer de nouveaux points d'accès inclusifs pour les personnes vulnérables qui cherchent des conseils juridiques, ainsi que la prestation de services intégrés pour les personnes qui font face à divers problèmes, notamment des problèmes juridiques.

L'ANNÉE QUI VIENT

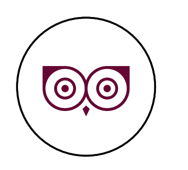
Des modifications aux règlements administratifs visant à mettre cette politique en œuvre seront rédigées et circulées pour commentaires aux parties concernées avant d'être présentées au Conseil pour considération.

Réseau d'encadrement de la pratique

Dans le cadre de sa priorité stratégique pour améliorer les soutiens à la pratique, le Barreau a lancé le Réseau d'encadrement de la pratique (REP) en 2016. En moins d'un an et demi, le REP a livré un formidable outil pour améliorer les résultats de la pratique bien au-delà des formats traditionnels. Le REP offre aux avocats et aux parajuristes un accès à des relations de courte durée axées sur les objectifs avec des formateurs et des conseillers venant des professions. Le REP offre aux avocats et aux parajuristes un nouveau moyen de prendre en charge leur perfectionnement professionnel et comme bénévoles, d'avoir un impact positif sur l'ensemble des professions.

En 2017, le REP s'est fait connaitre et a recruté des titulaires de permis pour agrandir ses rangs. Les bénévoles du REP proviennent de toutes les régions de la province et de tous les types et les cadres de pratique. Le REP a aussi travaillé

à offrir à ses bénévoles des programmes conçus pour aider les formateurs et les conseillers à mener des interactions réactives et efficaces. Pour ses centaines de participants à la recherche de soutien, le REP offre des occasions de se connecter en personne, par téléphone et sur le Web.



100% des participants aux ateliers du REP disent appliquer ce qu'ils ont appris

L'ANNÉE QUI VIENT

En 2018, le REP, fort de son succès, se concentre sur trois principaux secteurs de service :
(1) Le recrutement – Pour soutenir les titulaires de permis exerçant seuls ou en petit cabinet, le REP continue de recruter en fonction des besoins identifiés : droit immobilier, de la famille, des successions et des Autochtones, et de travailler sur des stratégies visant la diversité et l'inclusion de nos membres.
(2) Le jumelage – Pour faire des jumelages efficaces, le REP met en place un nouveau système pour obtenir des données plus précises.
(3) La formation – Pour encourager l'adoption de pratiques exemplaires dans la province pour les formateurs, les conseillers et les mentors, le REP est àcréer de nouvelles ressources de formation multimédias adaptées aux professions et disponibles sur demande.

Dialogue sur l'accès à la profession

Après l'examen en novembre 2016 du projet pilote Voies d'accès, le Conseil a approuvé une analyse exhaustive visant à formuler des recommandations à long terme pour le système d'accès à la profession d'avocat en Ontario.

Pour appuyer le processus d'élaboration d'un cadre d'accès à la profession valide et durable, le Barreau a créé et mis en œuvre un dialogue avec la profession et d'autres intervenants afin de discuter des réalités, des défis et des possibilités de l'accès à la profession d'avocat. Dialogue sur l'accès à la profession (Dialogue) représentait une nouvelle approche collaborative pour le Barreau.

D'avril à juin 2017, le Dialogue a tenu une série de groupes de discussion en personne dans la province, et une webémission interactive. Les groupes de discussion ont porté sur quatre sujets distincts, appuyés par des documents de référence présentés à l'avance.



Plus de
300 participants

L'ANNÉE QUI VIENT

Le Comité du perfectionnement professionnel a examiné les commentaires reçus de la profession et des autres intervenants pendant le Dialogue et a continué son examen du processus d'accès à la profession d'avocat dans son ensemble. En 2018, le Barreau sollicitera de nouveau les intervenants sur des idées pour rendre le système d'accès à la profession plus pertinent et durable pour les avocats en Ontario.

Égalité, diversité et inclusion

Guidées par le rapport « Collaborer au changement : stratégies de lutte contre le racisme systémique dans les professions juridiques », les exigences du Barreau en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion (EDetI) visent à éliminer les obstacles systémiques auxquels font face les titulaires de permis racialisés et à créer des lieux de travail juridiques plus inclusifs pour tous les titulaires de permis.
Les recommandations sur l'EDetI visent cinq grandes catégories : l'accélération du changement de culture, la mesure des progrès, l'éducation au changement, la mise en œuvre des soutiens et les activités du Barreau.

Le Conseil a formellement approuvé la structure en décembre 2016, et la mise en œuvre opérationnelle a été amorcée en 2017, avec le déploiement de deux premières exigences : l'adoption d'une déclaration de principes et la mise en œuvre d'une politique sur les droits de la personne, et la diversité dans les lieux de travail d'au moins 10 titulaires de permis.

Les autres recommandations seront mises en œuvre au cours des quatre prochaines années.

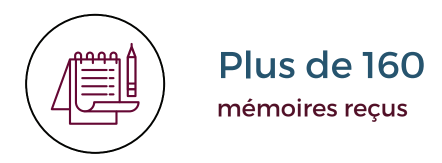
L'ANNÉE QUI VIENT

Nous entamons la deuxième année de la mise en œuvre des recommandations sur l'égalité, la diversité et l'inclusion. Les titulaires de permis devront faire 3 heures de professionnalisme au cours des trois prochaines années (avant la fin de 2020) sur des sujets liés à l'égalité et à l'inclusion dans le cadre de leurs heures de FPC annuelle sur le professionnalisme. Les fournisseurs de formation peuvent maintenant faire agréer ce contenu par le Barreau selon des critères qui permettent d'augmenter la sensibilité des titulaires de permis, leur compréhension et leurs connaissances des principes et des pratiques exemplaires d'EDetI. Pour mesurer les progrès, le Barreau compilera les renseignements démographiques d'autoévaluation, d'auto-identification et des questions facultatives sur l'inclusion des titulaires de permis (selon les critères qui se trouvent ici). Le Service de l'équité du Barreau continuera l'examen du programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement pour étudier comment celui-ci peut régler les problèmes de discrimination systémique.

Plan d'action sur les services de droit de la famille

À la fin de 2017, le Barreau a approuvé un plan d'action pour améliorer l'accès à la justice des familles en Ontario. Le plan comprend la création d'un permis spécial pour les parajuristes et d'autres ayant une formation pertinente, leur permettant d'offrir certains services juridiques en droit de la famille. Le Barreau continuera aussi d'appuyer l'utilisation des services dégroupés et de l'encadrement juridique.

Le plan d'action a été élaboré en partenariat avec le ministère du Procureur général en réponse aux 21 recommandations décrites dans l'examen des services de droit de la famille, mené par la juge Annemarie Bonkalo. Pour éclairer ce plan d'action commun, le Barreau et le ministère du Procureur général ont sollicité les commentaires du public depuis le début de mars jusqu'à la mi-mai 2017. Des particuliers et des organismes ont soumis plus de 160 mémoires.



Plus de 160
mémoires reçus

L'ANNÉE QUI VIENT

La viabilité du plan d'action continuera de faire l'objet d'évaluation, et d'autres mesures visant ce plan d'action commun seront annoncées en 2018.

Groupe de travail sur la gouvernance

Créé en septembre 2016, à la demande du trésorier, le Groupe de travail sur la gouvernance fait des recommandations pour améliorer la gouvernance du Barreau grâce à une plus grande transparence, inclusivité et efficacité.

En 2017, le Groupe de travail a commandé une recherche sur la gouvernance d'organismes professionnels similaires, a défini les enjeux liés à la gouvernance et a invité les conseillers et conseillères à explorer comment améliorer la structure et les processus.

Pour mieux intégrer le mandat des conseillers parajuristes dans le cycle de planification stratégique du Barreau, le Groupe de travail a aussi recommandé de changer le processus d'élection pour tenir les élections des conseillers avocats et parajuristes à la même date. La recommandation a été approuvée par le Conseil et la toute première élection unique aura lieu le 30 avril 2019.



30 avril 2019
Première élection unique de conseillers avocats et parajuristes

L'ANNÉE QUI VIENT

Le rapport préliminaire du Groupe de travail présenté au Conseil en 2018 proposait de changer la structure de gouvernance, dont la taille et la composition du Conseil, et de formuler des politiques de gouvernance exhaustives. L'examen et le rapport final devraient être terminés à la fin de 2018.

Initiatives autochtones

Les initiatives autochtones offrent des fonctions uniques pour remplir le mandat et appliquer le plan stratégique du Barreau, surtout pour favoriser l'accès à la justice et l'engagement avec les partenaires.

En 2017, le Comité sur l'équité et les affaires autochtones et le Groupe consultatif autochtone ont collaboré sur le développement d'une structure autochtone au Barreau, approuvée par le Conseil en juin 2017. Cette structure repose sur quatre piliers, dont l'amélioration de la compétence culturelle et les mesures de réconciliation.

Le Barreau a aussi été honoré de recevoir un crâne de bison du Conseil des ainés du Groupe consultatif autochtone au nom de la Nation métisse de l'Ontario, et ce présent a été déposé dans le Paquet sacré du Barreau. Dans le cadre de son travail concernant la réconciliation, le Barreau a créé en juin 2017 un comité d'examen des processus de règlementation et d'audience qui touchent les peuples autochtones. Le Barreau a aussi approuvé ses premières demandes d'agrément à l'unique programme de spécialisation en enjeux juridiques autochtones au Canada.



L'ANNÉE QUI VIENT

La mise en œuvre de la structure autochtone se poursuivra en 2018 et par la suite, en focalisant sur l'amélioration de la compétence culturelle et de l'accès à la justice pour les peuples autochtonesl le mentorat et le réseautage. Le comité d'examen du Barreau poursuivra son travail en 2018 et fera des recommandations. Le Barreau continuera de recevoir et d'approuver des demandes d'agrément à l'unique programme de spécialisation en enjeux juridiques autochtones au Canada.

Groupe de travail sur l'aide juridique

L'un des premiers architectes de notre système moderne d'aide juridique, le Barreau a un intérêt permanent à assurer des services d'aide juridique robustes, transparents et durables pour tous les Ontariens et Ontariennes à faible revenu. Le Groupe de travail sur l'aide juridique a donc été créé en novembre 2016 pour remplir le mandat conféré au Barreau par la loi visant à faciliter l'accès à la justice en Ontario.

Au cours de 2017, le Groupe de travail a examiné les occasions existantes de soutenir la prestation de services d'aide juridique robustes et durables, et a exploré les possibilités d'améliorer l'accès à la justice pour tous les Ontariens et Ontariennes ayant besoin de services juridiques. Le Groupe de travail a aussi exploré des façons dont le Barreau peut soutenir le travail d'aide juridique Ontario (AJO).

Les membres du Groupe de travail ont rencontré plus de 40 intervenants de 20 organisations, y compris des cadres supérieurs d'AJO.

L'ANNÉE QUI VIENT

Présenté au Conseil en janvier 2018, le rapport contenait huit recommandations pour améliorer les services d'aide juridique, notamment en collectant des données quantifiables, en renforçant les liens entre Aide juridique Ontario et le Barreau, et en mobilisant les intervenants, les experts et les secteurs pour trouver des approches novatrices pour améliorer le système d'aide juridique.

Le rapport contient cinq autres recommandations sur la façon dont le Barreau peut mettre en œuvre les recommandations proposées.

Groupe des communications stratégiques

Le Groupe de direction des communications stratégiques a été créé en février 2017 pour guider la mise en œuvre opérationnelle de l'initiative des communications stratégiques du Barreau.

Parmi ses tâches, le groupe a mené une recherche qualitative et quantitative au début de 2017 pour mieux comprendre la relation que le Barreau entretient avec ses titulaires de permis et le public. La recherche examinait aussi dans quelle mesure le public connaissait les services et les activités du Barreau et quel était le sentiment des titulaires à l'égard du Barreau.

S'appuyant sur cette recherche, le groupe de direction a porté plusieurs initiatives majeures, dont le changement de nom de l'organisation, qui a été approuvé par le Conseil en novembre 2017. Il s'agit d'une première étape dans une campagne publique plus large visant à mieux faire connaitre le Barreau et le rôle des avocats et des parajuristes.

L'ANNÉE QUI VIENT

Le Groupe de direction continuera de jouer un rôle central pour superviser le développement et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation du public qui devrait commencer à l'automne 2018. La campagne de sensibilisation mêlera publicité et mobilisation en ligne pour éduquer le public sur les services du Barreau, le rôle des avocats et des parajuristes, et la façon dont le Barreau facilite l'accès à la justice.

En bref

Notre mandat

Le Barreau a pour mission de règlementer les professions juridiques dans l'intérêt public en veillant à ce que les avocates, les avocats et les parajuristes qui servent la population de l'Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie.

En s'acquittant de son mandat de règlementation, le Barreau observe des principes qui englobent la protection de l'intérêt public, la défense et la promotion de la cause de la justice et la primauté du droit, la facilitation de l'accès à la justice pour la population de l'Ontario en agissant de manière rapide, transparente et efficace.

Le Barreau au travail

Services généraux

Les services généraux soutiennent les activités du Barreau et donnent des services aux titulaires de permis et au public. En 2017, cette direction a fait une demande de certification par des tiers au niveau argent de la norme pour Excellence, innovation et bienêtre d'Excellence Canada. Les résultats seront publiés au deuxième trimestre de 2018.

Le programme de gestion des talents a été lancé à l'été de 2017, avec plus de 115 employés du Barreau participant à divers programmes conçus pour aiguiser les compétences et les capacités dans des secteurs-clés.

Les mises à niveau technologiques ont également joué un grand rôle dans les activités des Services généraux en 2017. Nous avons remplacé notre principal système administratif par un nouveau système de gestion des relations ; le volet de mise en œuvre sur deux ans a été lancé en novembre. De plus, nous continuons la migration des processus au portail en ligne du Barreau, qui sert de point d'accès unique aux titulaires de permis pour faire des paiements, envoyer leurs déclarations et mettre à jour leurs renseignements personnels et professionnels.



170 employés ont déménagé pour libérer de l'espace à Osgoode

L'ANNÉE QUI VIENT

Le travail de mise en œuvre du système de gestion des relations se poursuit en 2018.

La deuxième cohorte de participants au programme de gestion des talents pourra s'inscrire au processus de demande au milieu de l'année.

Au milieu de l'année, nous lancerons un sondage institutionnel sur l'engagement et la réalisation ; ces sondages sont menés tous les deux ans et aident le Barreau à identifier ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins dans ces secteurs importants.

Service des initiatives en matière d'équité

Le Service des initiatives en matière d'équité a passé l'année 2017 à mettre en œuvre les recommandations visant l'équité, la diversité et l'inclusion du rapport du Groupe de travail sur les défis des titulaires de permis racialisés.

Ce rapport offrait des directives claires dans cinq stratégies visant à aider les avocats et parajuristes racialisés à surmonter les obstacles se dressant contre eux. Avec la mise en œuvre d'initiatives majeures, nous espérons accélérer un changement de culture dans les professions juridiques.

Par ailleurs, l'examen du programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement se poursuit, tout comme la mise en œuvre continue d'une structure autochtone pour formuler des méthodes d'inclusion des perspectives autochtones dans les opérations et les politiques du Barreau, afin de faire des changements positifs dans la communauté juridique en général.



L'ANNÉE QUI VIENT

Le Service des initiatives en matière d'équité continuera de mettre en œuvre le rapport du Groupe de travail sur les défis des titulaires de permis racialisés en mesurant les progrès par des données qualitatives et quantitatives et un index sur l'inclusion publié pour les lieux de travail juridique d'au moins 25 membres. Le Service continuera de travailler au niveau des opérations du Barreau pour mettre en œuvre la structure autochtone et poursuivra son examen du programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement pour trouver des moyens de combattre des problèmes systémiques.

Direction des relations externes et des communications

La Direction des relations externes et des communications (REC) a été formée en mars 2017, réunissant des services visant l'engagement, la production et la gestion du profil interne et externe du Barreau.

Les REC offrent des conseils stratégiques au Conseil, à la haute direction et aux secteurs opérationnels à l'appui des priorités du Barreau et de son mandat de règlementation. Qu'il s'agisse des services en français ou des relations avec le gouvernement ou des communications, les divers portefeuilles de services stratégiques des REC ont été cruciaux dans les enjeux médiatisés du Barreau en 2017, notamment l'initiative d'égalité, de diversité et d'inclusion, l'initiative sur les ententes relatives aux honoraires, les consultations comme Dialogue sur l'accès à la profession, ainsi que l'adoption et la promotion du nouveau nom du Barreau.



1 434 travaux effectués par les services en français

L'ANNÉE QUI VIENT

En 2018, les REC entendent rehausser l'engagement des titulaires de permis et des intervenants et présenter le Barreau au public à nouveau par des communications plus réactives et accessibles. Les activités comprendront le lancement du nouveau site Web du Barreau, une évaluation et une amélioration des communications avec les titulaires de permis – et une campagne de sensibilisation du public à l'automne 2018.

Service des finances

Le Service des finances supervise la gestion financière du Barreau par une budgétisation stratégique, le maintien de systèmes de contrôle internes, la gestion des opérations financières et de l'élaboration de politiques financières, le maintien de registres financiers et la production de rapports financiers pour l'organisation et ses intervenants.

Le Service des finances soutient le comité d'audit et finances dans son rôle de supervision des activités financières du Barreau, dont le développement et la recommandation du budget annuel au Conseil, la conformité aux dépôts de documents exigés par la loi concernant les organismes sans but lucratif, la préparation des états financiers annuels du Barreau et les états financiers annuels du régime de retraite des employés.

Le Service des finances a continué de simplifier ses processus d'interactions entre le Barreau et ses membres, ainsi que les employés des Finances et des autres directions du Barreau. Le Service gère aussi LibraryCo et la Fondation du Barreau, surtout en ce qui a trait au programme Les juristes nourrissent ceux qui ont faim.



20 038 factures et remboursements traités

L'ANNÉE QUI VIENT

Le Service des finances :

- renégociera les frais de traitement de cartes de crédit, une charge considérable associée aux frais annuels
- tentera d'automatiser le processus de remboursement des frais
- automatisera le processus de remboursement de la cotisation annuelle pour les membres
- convertira le logiciel de déclaration financière pour éliminer la duplication des demandes, exploiter l'expertise du Service, réduire les couts d'entretien et de formation, et réduire le risque associé au champ d'application d'expertise restreint.

Bureau de l'avocate générale

Le Bureau de l'avocate générale fournit à l'organisation des services juridiques au besoin (sauf les services juridiques liés aux activités de règlementation du Barreau). Ces services juridiques comprennent notamment le contentieux, les opinions dans divers domaines de droit, l'examen des contrats et la rédaction de conseils en droit de l'emploi et du travail, les services de rédaction législative et les services de recherche juridique et politique. Ces services juridiques sont fournis soit par des avocats qui travaillent au Bureau de l'avocate générale ou par des avocats externes dont les services sont retenus par le Bureau.

Le Bureau de l'avocate générale soutient également le Comité du contentieux du Conseil. Ce comité surveille les litiges dans lesquels le Barreau peut être impliqué concernant des questions de politique centrales au travail du Barreau. En 2017, le Comité du contentieux a veillé à l'achèvement et à l'amorce d'importants litiges en matière de politique pour le Barreau.

Direction des politiques

La Direction des politiques (DP) a été entièrement repensée en 2017. La direction élabore à présent de nouveaux objectifs de performance pour s'assurer que son équipe est adéquate et qu'elle soutient la fonction de création de politiques du Conseil. Ces objectifs répondent à la rétroaction des conseillers et du personnel sur les secteurs à améliorer en matière de politique.

La Direction des politiques comprend six avocats (dont une directrice administrative) qui travaillent à élaborer des politiques efficaces. Parallèlement, la direction a aussi soutenu les conseillers et conseillères et le personnel du Barreau en organisant et en appuyant plus de deux dizaines de groupes de conseillers traitant de questions liées aux politiques dans plus de 200 rencontres et interactions.



223 rencontres de politiques

L'ANNÉE QUI VIENT

En 2018, la Direction des politiques se concentrera davantage sur les enjeux émergents qui touchent la règlementation des avocats et des parajuristes, comme l'essor de l'intelligence artificielle et d'autres technologies. Nous affinons également notre processus d'élaboration de politiques pour que les membres du Conseil et du personnel reçoivent des rapports plus clairs, concis et qui permettent des prises de décision éclairées.

Direction du perfectionnement professionnel

La Direction du perfectionnement professionnel (DPP) continue d'appuyer l'apprentissage et la compétence des titulaires de permis et des candidats en 2017. Entre la délivrance de permis, l'apprentissage la vie durant et les examens de compétence, la DPP s'implique avec les membres à tous les niveaux de pratique.

La DPP a appuyé l'assurance de la qualité des professions juridiques par le biais d'inspections professionnelles, d'audits de la pratique et de vérifications ponctuelles. La DPP a aussi appuyé des résultats positifs de pratique par le biais de la Ligne d'aide à la gestion de la pratique (GDLP) du Barreau et du Réseau d'encadrement de la pratique (REP), une nouvelle structure d'encadrement par les pairs.

Plusieurs initiatives de la DPP ont engagé le public et les professions. Le Dialogue sur l'accès à la profession sollicitait les opinions de la profession sur le processus d'admission lors de tables rondes provinciales et de webémissions. Dans l'espace numérique, le nouveau blogue de la Grande Bibliothèque a reçu de nombreux éloges et un Canadian Law Blog Award 2017.



L'ANNÉE QUI VIENT

La DPP élaborera du contenu à l'appui de l'égalité, la diversité et l'inclusion dans les processus d'accès à la profession des avocats et des parajuristes et dans le cadre de l'apprentissage la vie durant en FPC. Des modules en ligne sur les principes d'EDetI et les pratiques exemplaires seront offerts aux avocats et aux parajuristes d'ici la fin de 2018, sans frais.

La DPP commence également à planifier la création d'un permis de services juridiques en droit de la famille fondé sur le plan d'action conjoint approuvé par le Conseil en décembre 2017.

Règlementation professionnelle

En 2017, la Direction de la règlementation professionnelle (DRP) a rationalisé ses processus et amélioré son rendement pour mieux protéger le public et répondre aux préoccupations d'intérêt public. Ces changements comprennent un processus de triage et de résolution plus rapide et plus solide et une évaluation du risque plus tôt dans le processus de plainte, en priorisant la gestion continue des risques, en s'attaquant à la lourde charge de travail des enquêteurs, en réduisant la longueur des enquêtes, en impliquant plus tôt les avocats de la discipline dans les enquêtes et en améliorant la capacité de la Direction de recevoir et de gérer les données électroniques.

La DRP continue de réviser et de restructurer ses processus internes, dans le but d'avoir un système de règlementation clair et accessible pour les professions et le public. Les plaintes ont légèrement diminué en 2017, de 2 % par rapport à 2016. Pour les plaintes en cours d'enquête, nous avons continué de porter attention à l'évaluation et à la gestion continue des risques et à produire un processus d'enquête opportun et juste. Le nombre total d'affaires qui se sont rendues devant le Tribunal du Barreau – Section de première instance était proche du total de 2016.



160 avis délivrés par les avocats de discipline pour des audiences devant le Tribunal du Barreau

L'ANNÉE QUI VIENT

Nous sommes à revoir nos processus pour déterminer et optimiser nos structures, nos approches et nos pratiques et pour améliorer l'efficacité de la règlementation afin de mieux protéger le public. De plus, nous planifions l'expansion des capacités électroniques de la Direction en explorant et en appliquant des solutions pour obtenir, gérer et travailler avec des documents électroniques et développer un plan pour traiter des niveaux d'habileté du personnel et de ses besoins de formation.

Groupe de travail sur l'aide juridique

En 2017, le Groupe d'action sur l'accès à la justice (TAG) a souligné son troisième anniversaire comme moteur de la coordination, de la collaboration et de l'importance de l'accès à la justice. Le TAG travaille avec de nombreux intervenants du secteur de la justice à des solutions centrées sur le public pour favoriser des changements systémiques. Il est financé par le Barreau et la Fondation du droit de l'Ontario.

Parmi les points saillants de l'année passée, nommons Steps to Justice, un site Web produit avec diverses organisations du secteur de la justice pour vulgariser des renseignements et indiquer comment régler les problèmes juridiques courants en Ontario, l'organisation de la deuxième semaine annuelle de l'accès à la justice et la publication d'un nouveau rapport sur la génération Y et la technologie.

Cette année, le TAG a lancé Architectes de la justice, un balado racontant les histoires de gens qui collaborent pour améliorer le système de justice.



L'ANNÉE QUI VIENT

En 2018, le TAG publiera un deuxième balado pour Architectes de la justice, organisera une troisième semaine de l'accès à la justice et communiquera les résultats d'une évaluation stratégique.

États financiers

Les états financiers audités du Barreau présentent les résultats opérationnels et la situation financière du Fonds d'administration générale, du Fonds d'indemnisation, du Fonds d'assurance contre les erreurs et omissions (le « Fonds d'ACEO ») et d'autres fonds affectés.

Des états financiers distincts ont été préparés pour les filiales du Barreau, soit la Compagnie de l'assurance responsabilité civile professionnelle des avocats (« LawPRO ») et LibraryCo Inc. (« LibraryCo »).

Les états financiers annuels ont été approuvés par le Conseil le 26 avril 2018 et démontrent que le Barreau continue de maintenir une solide position financière.

Résumé de la performance financière

Les Fonds d'administration générale des avocats et des parajuristes du Barreau, qui tiennent compte des activités de prestation et d'administration des programmes du Barreau, ont affiché un déficit de fonctionnement cumulé de 860 000 $ (excédent de 3,8 M$ en 2016). Le budget de 2017 prévoyait l'utilisation de 4,8 M$ du solde du Fonds d'administration générale des avocats pour atténuer les augmentations de cotisations et 600 000 $ en financement de l'excédent de revenus de placement dans le Fonds d'assurance contre les erreurs et omissions. Le budget de 2017 prévoyait également un déficit dans le Fonds d'administration générale des parajuristes de 1 M$ et un recours au solde accumulé. Les résultats de fonctionnement ont donc surpassé les prévisions.

Dans toutes les principales catégories de produits et de charges, les résultats sont meilleurs que le budget prévu à l'exception des couts liés à la réorganisation, et, tel que prévu dans le budget, ont généralement augmenté par rapport à l'année précédente. En comparaison des résultats de 2016, outre la réorganisation des services, la taille et la nature des activités en 2017 étaient dans l'ensemble semblables.

Les fonds affectés du Barreau ont affiché un déficit cumulé de 7,9 M$ (déficit de 2,7 M$ en 2016). Les principaux facteurs de la performance des fonds grevés sont :

- Le Fonds d'indemnisation pour avocats a connu une augmentation des sinistres, entrainant un déficit de 9,5 M$ (déficit de 2,1 M$ en 2016).
- Le Fonds d'assurance contre les erreurs et omissions affiche un excédent de 732 000 $ (1,2 M$ en 2016).
- Le Fonds d'acquisition future d'immobilisations a connu un excédent de 3,4 M$ (1,4 M$ en 2016) en raison de la capitalisation de projets pendant l'année.
- L'amortissement du Fonds investi en immobilisations et en immobilisations incorporelles de 2,4 M$ (3,1 M$ en 2016) a été un élément contribuant au déficit des fonds affectés pour l'exercice écoulé.

Pour plus de renseignements, consultez les états financiers de 2017.

Les données

Statistiques sur les membres

Groupe d'Âge et genre

AVOCAT(E)S SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE GENRE

ÂGE	TOTAL	HOMMES	%-M	FEMMES	%-F
MOINS DE 30	3 624	1 597	3,1 %	2 027	3,9 %
30 À 39	13 831	6 489	12,4 %	7 342	14,1 %
40 À 49	11 689	5 762	11,0 %	5 927	11,4 %
50 À 65	14 823	9 143	17,5 %	5 680	10,9 %
PLUS DE 65 ANS	8 188	7 022	13,5 %	1 166	2,2 %
TOTAL	52 155	30 013	57,5 %	22 142	42,5 %

a. Données au 31 décembre 2017
b. % du total
c. Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement
d. Ces sstatistiques n'incluent pas les avocats nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2017

PARAJURISTES SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE GENRE

ÂGE	TOTAL	HOMMES	%-M	FEMMES	%-F
MOINS DE 30	2 400	511	5,9 %	1 889	21,7 %
30 À 39	2 274	628	7,2 %	1 646	18,9 %
40 À 49	1 594	637	7,3 %	957	11,0 %
50 À 65	2 030	1 025	11,8 %	1 005	11,5 %
PLUS DE 65 ANS	424	344	3,9 %	80	0,9 %
TOTAL	8 722	3 145	36,1 %	5 577	63,9 %

a. Données au 31 décembre 2017
b. % du total
c. Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement
d. Ces statistiques n'incluent pas les parajuristes nommés à des fonctions judiciaires ou les parajuristes dont le permis est suspendu au 31 décembre 2017

Répartition géographique

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AVOCAT(E)S

LIEU	TOTAL	HOMMES	%-M	FEMMES	%-F
GRAND TORONTO	25 628	14 483	27,8 %	11 145	21,4 %
ONTARIO (SAUF LE GRAND TORONTO)	21 902	13 094	25,1 %	8 808	16,9 %
CANADA (SAUF L'ONTARIO)	2 711	1 455	2,8 %	1 256	2,4 %
EXTÉRIEUR DU CANADA	1 914	981	1,9 %	933	1,8 %
TOTAL	52 155	30 013	57,5 %	22 142	42,5 %

a. Données au 31 décembre 2017
b. % du total
c. Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement
d. Ces statistiques n'incluent pas les avocats nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2017

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PARAJURISTES

LIEU	TOTAL	HOMMES	%-M	FEMMES	%-F
GRAND TORONTO	3 285	1 151	13,2 %	2 134	24,5 %
ONTARIO (SAUF LE GRAND TORONTO)	5 297	1 945	22,3 %	3 352	38,4 %
CANADA (SAUF L'ONTARIO)	109	34	0,4 %	75	0,9 %
EXTÉRIEUR DU CANADA	31	15	0,2 %	16	0,2 %
TOTAL	8 722	3 145	36,1 %	5 577	63,9 %

a. Données au 31 décembre 2017
b. % du total
c. Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement
d. Ces statistiques n'incluent pas les parajuristes nommés à des fonctions judiciaires ou les parajuristes dont le permis est suspendu au 31 décembre 2017

Type d'emploi

AVOCAT(E)S SELON LE TYPE D'EMPLOI

AVOCAT(E)S SELON LE TYPE D'EMPLOI	TOTAL	HOMMES	%-M	FEMMES	%-F
EXERÇANT SEUL(E)S	9 027	6 178	15,3 %	2 849	7,1 %
ASSOCIÉ(E)S	6 921	5 206	12,9 %	1 715	4,2 %
EMPLOYÉES	1 276	687	1,7 %	589	1,5 %
SALARIÉ(E)S	7 590	4 010	9,9 %	3 580	8,9 %
ÉDUCATION	564	235	0,6 %	329	0,8 %
GOUVERNEMENT	5 813	2 400	5,9 %	3 413	8,4 %
EN ENTREPISE	5 136	2 556	6,3 %	2 580	6,4 %
CLINIQUES JURIDIQUES	560	179	0,4 %	381	0,9 %
AUTRE	3 519	1 800	4,5 %	1 719	4,3 %
TOTAL	40 406	23 251	57,5 %	17 155	42,5 %

PARAJURISTES SELON LE TYPE D'EMPLOI

TYPE D'EMPLOI	TOTAL	HOMMES	%-M	FEMMES	%-F
EXERÇANT SEUL(E)S	1 662	1 020	15,0 %	642	9,4 %
ASSOCIÉ(E)S	174	108	1,6 %	66	1,0 %
EMPLOYÉES	814	281	4,1 %	533	7,8 %
SALARIÉ(E)S	188	87	1,3 %	101	1,5 %
ÉDUCATION	66	14	0,2 %	52	0,8 %
GOUVERNEMENT	619	173	2,5 %	446	6,6 %
EN ENTREPRISE	401	182	2,7 %	219	3,2 %
CLINIQUES JURIDIQUES	117	17	0,3 %	100	1,5 %
AUTRE	2 759	632	9,3 %	2 127	31,3 %
TOTAL	6 800	2 514	37,0 %	4 286	63,0 %

Cabinets d'avocats/Cabinets de parajuristes

TAILLE DES CABINETS D'AVOCATS ET NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS PAR CABINET

NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS	NBRE DE CABINETS	%[A]	TITULAIRES DE PERMIS	%[B]
1 AVOCAT	7 799	73,3 %	7 799	31,5 %
2 À 10 AVOCATS/PARAJURISTES	2 581	24,3 %	7 838	31,7 %
11 À 25 AVOCATS/PARAJURISTES	185	1,7 %	2 707	10,9 %
26 À 50 AVOCATS/PARAJURISTES	46	0,4 %	1 546	6,2 %
PLUS DE 51 AVOCATS/PARAJURISTES	32	0,3 %	4 867	19,7 %
TOTAL	10 643	100,0 %	24 757	100,0 %

a. Ces statistiques sont fondées sur le lieu d'affaires principal des titulaires de permis
b. [a] % du total des cabinets
c. [b] % du total des titulaires
d. Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement
e. Données au 31 décembre 2017

TAILLE DES CABINETS DE PARAJURISTES ET NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS PAR CABINET

NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS	NBRE DE CABINETS	%[A]	TITULAIRES DE PERMIS	%[B]
1 PARAJURISTE	1 572	88,3 %	1 572	73,3 %
2 AVOCATS/PARAJURISTES	125	7,0 %	215	10,0 %
3 AVOCATS/PARAJURISTES	40	2,2 %	102	4,8 %
4 AVOCATS/PARAJURISTES	20	1,1 %	70	3,3 %
5 AVOCATS/PARAJURISTES	7	0,4 %	27	1,3 %
6 À 10 AVOCATS/PARAJURISTES	11	0,6 %	64	3,0 %
11 À 25 AVOCATS/PARAJURISTES	5	0,3 %	53	2,5 %
26 À 50 AVOCATS/PARAJURISTES	1	0,1 %	42	2,0 %
PLUS DE 51 AVOCATS/PARAJURISTES	0	0,0 %	0	0,0 %
TOTAL	1 781	100,0 %	2 145	100,0 %

a. Ces statistiques sont fondées sur le lieu d'affaires principal des titulaires de permis
b. [a] % du total des cabinets
c. [b] % du total des titulaires
d. Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement
e. Données au 31 décembre 2017

Portraits statistiques des avocat(e)s

Racialisés et Autochtones

RACIALISÉS ET AUTOCHTONES EN POURCENTAGE DES RÉPONDANTS

GROUPE	% DES RÉPONDANTS
Premières Nations	1,0
Inuit	0,02
Métis	0,5
Arabes	0,9
Noirs	3,2
Chinois	3,4
Asiatiques de l'Est (Japonais, Coréens)	1,3
Latino-Américains	0,6
Sud-Asiatiques	6,5
Asiatiques du Sud-Est	0,7
Asiatiques de l'Ouest	1,1
Plus d'un groupe racialisé	0,5
Racialisés et Blancs	1,2
Blancs	79,2

Genre

GENRE	TOTAL
Femmes	43,8 %
Hommes	56,2 %

Francophones

S'IDENTIFIENT COMME FRANCOPHONES	TOTAL
Oui	5,2 %
Non	94,8 %

Capables d'exercer en français

CAPABLES D'EXERCER EN FRANÇAIS	TOTAL
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	8,8 %
Peuvent fournir des conseils juridiques sans agir comme représentants	5 %
Ne peuvent pas	86,2 %

Handicap

HANDICAP	TOTAL
Oui	3,6 %
Non	96,4 %

Orientation sexuelle

ORIENTATION SEXUELLE	TOTAL
LGBTQ	3,5 %
Non LGBTQ	96,5 %

Portraits statistiques des parajuristes

Racialisés et Autochtones en pourcentage des répondants

RACE	% DES RÉPONDANTS
Premières Nations	1,1 %
Inuit	0,0 %
Métis	0,9 %
Arabes	1,4 %
Noirs	7,2 %
Chinois	5,5 %
Asiatiques de l'Est (Japonais, Coréens)	1,1 %
Latino-Américains	3,6 %
Sud-Asiatiques	9,4 %
Asiatiques du Sud-Est	2,8 %
Asiatiques de l'Ouest	2,6 %
Plus d'un groupe racialisé	0,8 %
Racialisés et Blancs	1,1 %
Blancs	62,3 %

Genre

GENRE	TOTAL
Femmes	63,1 %
Hommes	36,9 %

Francophones

FRANCOPHONES	TOTAL
Oui	2,9 % %
Non	97,1 %

Capables d’exercer en français

CAPABLES D’EXERCER EN FRANÇAIS	TOTAL
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	3 %
Peuvent fournir des conseils juridiques sans agir comme représentants	1,3 %
Ne peuvent pas	95,7 %

Handicap

HANDICAP	TOTAL
Oui	5,8 %
Non	94,2 %

Orientation sexuelle

ORIENTATION SEXUELLE	TOTAL
LGBTQ	2,8 %
Non LGBTQ	97,2 %

Tendances clés et réalisations

RÈGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

ANNÉE	NOMBRE DE PLAINTES
2017	4 737
2016	4 833
2015	4 647
2014	4 781
2013	5 040
2012	4 782
2011	4 867

TYPES D'ALLÉGATIONS SOULEVÉES DANS LES PLAINTES REÇUES

	% DES PLAINTES REÇUES
Problèmes de service (exemples : manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir le client)	44%
Problèmes d'intégrité (exemples : civilité, conseils et comportements déshonorants)	42 %
Problèmes de gouvernance (exemples : manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	18 %
Problèmes financiers (exemples : utilisation irrégulière de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière et hypothécaire)	12 %
Problèmes de demandes particulières (exemples : capacité, bonnes mœurs)	9 %
Conflits (exemples : titulaire en position de conflit, relation d'affaires ou financière avec le client)	6 %

Remarques : Le total dépasse 100 % parce que certaines plaintes soulèvent plus d'un problème.

TYPES D'ALLÉGATIONS SOULEVÉES DANS LES PLAINTES REÇUE, PAR % DES PLAINTES REÇUES ET TYPE DE PROBLÈME, PAR ANNÉE

TYPE DE PROBLÈME	2017	2016	2015
Problèmes de service (exemples : manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir le client)	44%	50%	51%
Problèmes d'intégrité (exemples : civilité, conseils et comportements déshonorants)	42 %	46 %	47 %
Problèmes de gouvernance (exemples : manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	18 %	17 %	19 %
Problèmes financiers (exemples : utilisation irrégulière de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière et hypothécaire)	12 %	11 %	10 %
Problèmes de demandes particulières (exemples : capacité, bonnes mœurs)	9 %	8 %	8 %
Conflits (exemples : titulaire en position de conflit, relation d'affaires ou financière avec le client)	6 %	7 %	7 %

Remarques: Le total dépasse 100 % parce que certaines plaintes soulèvent plus d'un problème.

DOMAINE DE DROIT IDENTIFIÉ DANS LES PLAINTES REÇUES

DOMAINE DE DROIT	2017	2016	2015
Contentieux civil	28 %	29 %	27 %
Famille	14 %	18 %	17 %
Immobilier	22 %	18 %	16 %
Criminel	10 %	11 %	9 %
Administratif / Immigration	10 %	10 %	10 %
Successoral	6 %	9 %	8 %

LA VENTILATION DES MOTIFS DES PLAINTES QUI ONT ÉTÉ RÉGLÉES EN 2017 APRÈS UNE ENQUÊTE

RAISON	%
Fermées par diversions*	2 %
Fermées avec avertissement ou conseil de pratique du personnel	24 %
Fermées parce que résolues	2 %
Fermées par manque de preuve pour justifier une action règlementaire	36 %
Fermetures par d'autres membres du personnel****	22 %
Transférées pour poursuite	15 %

** Rencontres règlementaires, invitations à participer, lettres d'avis, recommandations sur la pratique/de vérification ponctuelle, engagement*
*** Comprend les plaintes abandonnées et les plaintes ne relevant pas du Barreau*

NOUVELLES ENQUÊTES SUR LA FRAUDE HYPOTHÉCAIRE ET L'EXERCICE ILLÉGAL (EI)

	NOUVELLES ENQUÊTES EN 2017	ENQUÊTES RÉSOLUES EN 2017	INVENTAIRE À LA FIN DE 2017
FRAUDE HYPOTHÉCAIRE	15 enquêtes impliquant 23 plaintes (une moyenne de 1,9 par mois)	23 enquêtes impliquant 49 plaintes	20 enquêtes impliquant 28 plaintes (par rapport aux 34 enquêtes impliquant 57 plaintes au début de 2017)
EI	45 plaintes (une diminution de 70 % par rapport à 2015 (150) et une diminution de 55 % par rapport à 2016 (101))	93 plaintes	55 plaintes (une diminution de 44 % par rapport à l'inventaire au début de 2017)

AVIS DÉLIVRÉS PAR LE SERVICE DE LA DISCIPLINE EN 2017

AVIS ÉMIS	2015	2016	2017
Avis de requête (conduite et capacité)	117	127	116
Avis de renvoi à l'audience (délivrance de permis [bonnes mœurs], rétablissement, différend concernant des conditions, réintégration)	11	16	23
Avis de motion pour suspension interlocutoire/restriction	14	25	21
TOTAL	142	168	160

TYPES D'ALLÉGATIONS SOULEVÉES DANS LES AVIS DÉLIVRÉS EN 2017

TYPE DE PROBLÈME	% DES AVIS DÉLIVRÉS EN 2017
Problèmes de service (exemples : manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir le client)	34 %
Problèmes d'intégrité (exemples : civilité, conseils ou comportements déshonorants)	41 %
Problèmes de gouvernance (exemples : manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	43 %
Problèmes financiers (exemples : utilisation irrégulière de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière et hypothécaire)	35 %
Problèmes de demandes particulières (exemples : capacité, bonnes mœurs)	19 %
Conflits (exemples : titulaire en position de conflit, relation d'affaires ou financière avec le client)	6 %

Le total est supérieur à 100 % parce que certains cas soulèvent plus d'un problème.

ORDONNANCES DÉFINITIVES RENDUES PAR LA SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE , PAR ANNÉE

AFFAIRES TRANCHÉES PAR LA SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE		AVOCATS			PARAJURISTES		
		2015	2016	2017	2015	2016	2017
Conduite	Total	77	94	89	23	21	33
	Réprimandes	16	18	22	2	0	3
	Suspensions	30	39	42	13	16	23
	Autorisations de rendre le permis	8	9	4	3	1	2
	Révocations	14	9	10	2	2	4
	Amende	0	0	1	1	0	0
	Dépens seulement	0	1	0	0	0	0
	Rejets / surgis	4	5	6	0	2	0
	Retraits / abandons	5	13	4	2	0	1
	Suspensions interlocutoires ou restrictions	7	27	20	3	3	6
Capacité		3	5	3	0	0	2
Non-observation		1*	1	0	0	0	0
Rétablissement ou différend concernant des conditions		3	2	2	1	1	1
Délivrance de permis (avec les réadmissions)		2	4	3	4	7	5
TOTAUX		120	96	117	31	32	47
2015		128					
2016		152					
2017		164					

**Il y a eu une audience dans laquelle une demande sur la conduite et une sur la non-observation ont été entendues ensemble. Les deux sont incluses dans les totaux dans les catégories sur la conduite et la non-observation des avocats. Cependant, l'affaire n'est comptée qu'une fois dans les chiffres totaux et la suspension est reflétée dans les statistiques sur la conduite.*

RÉSULTATS DES POURSUITES POUR FRAUDE HYPOTHÉCAIRE EN 2017 ET DEPUIS 2001

RÉSULTAT	RÉSULTATS POUR ACHÈVEMENT EN 2017	RÉSULTATS DEPUIS 2001
Permis d'avocat révoqués (radiations)	2	48
Autorisation de rendre le permis d'avocat	0	20
Avocats suspendus	2	58
Autre pénalité moindre (p. ex., réprimande, amende)	0	2
Totaux	6	128

APPELS ET DEMANDES DE RÉVISION JUDICIAIRE D'AVOCATS OU PARAJURISTES DE LA DISCIPLINE EN 2017

	TRIBUNAL DU BARREAU – SECTION D'APPEL	COUR DIVISIONNAIRE	COUR D'APPEL DE L'ONTARIO	COUR SUPRÊME DU CANADA
Affaires introduites	13 appels	4 appels; 2 révisions judiciaires	2 requêtes en autorisation de pourvoi;	1 requêtes en autorisation de pourvoi
Affaires conclues	13 appels	3 appels; 4 révisions judiciaires	3 requêtes en autorisation de pourvoi ; 1 appel	1 requête en autorisation de pourvoi
Affaires actives au 31 décembre 2017	15 appels	4 appels; 1 révision judiciaires	1 demande d'autorisation de pourvoi;	1 requête en autorisation de pourvoi; 1 appel

Statistiques sur l'accès à la profession

AVOCAT(E)S AYANT REÇU UN PERMIS EN 2017

GENRE	NOMBRE
Hommes	1 052
Femmes	1 139

Total licensed 2,191

PARAJURISTES AYANT REÇU UN PERMIS EN 2017

GENRE	NOMBRE
Hommes	271
Femmes	782

Total de permis 1 053

INSCRIPTION DES AVOCATS AU PROCESSUS D'ACCÈS À LA PROFESSION PAR GROUPE VISÉ PAR L'ÉQUITÉ

TYPE	FEMMES % *	COMMUNAUTÉS RACIALISÉES % * †	FRANCOPHONES % * †	PEUPLES AUTOCH-TONES % * †
2017	53	23	4	2,6
2016	51,9	23,8	6	1,4
2015	50,1	20,4	6,3	1,67
2014	55,86	22,2	5,39	1,74
2013	54,13	23,23	5,71	1,26

** Basé sur les demandes d'inscription au processus d'accès à la profession de 2013 à 2017.*

† Pourcentages obtenus des demandes d'inscription au Processus d'accès à la profession de 2013 à 2017 sur lesquelles les candidat(e)s se sont volontairement identifiés.

INSCRIPTION DES PARAJURISTES AU PROCESSUS D'ACCÈS À LA PROFESSION PAR GROUPE VISÉ PAR L'ÉQUITÉ

TYPE	FEMMES % *	COMMUNAUTÉS RACIALISÉES % * †	FRANCOPHONES % * †	PEUPLES AUTOCH-TONES % * †
2017	70,8	21,3	2	3,25
2016	71,89	20,1	2	3,25
2015	72,9	14,2	2,48	0,69
2014	73,75	18,09	3,16	1,54
2013	72,16	16,99	1,7	1,62

** Basé sur les demandes d'inscription au processus d'accès à la profession de 2013 à 2017..*

† Pourcentages obtenus des demandes d'inscription au Processus d'accès à la profession de 2013 à 2017 sur lesquelles les candidat(e)s se sont volontairement identifiés.

AVOCATS AYANT REÇU LEUR PERMIS PAR GENRE

ANNÉE	TOTAL DE PERMIS	FEMMES	% DU TOTAL-F	HOMMES	% DU TOTAL-M
2017	1 994	989	49,6 %	1 005	50,4 %
2016	1 984	1 049	52,9 %	935	47,1 %
2015	2 201	1 129	51,3 %	1 072	48,7 %
2014	2 188	1 148	52,47 %	1 040	47,53 %
2013	2 191	1 139	51,99 %	1 052	48,01 %

PARAJURISTES AYANT REÇU LEUR PERMIS PAR GENRE

ANNÉE	TOTAL DE PERMIS	FEMMES	% DU TOTAL-F	HOMMES	% DU TOTAL-M
2017	1 344	902	67,1 %	442	32,8 %
2016	1 154	790	68,5 %	364	31,5 %
2015	1 372	980	71,4 %	392	28,6 %
2014	994	728	73,24 %	266	26,76 %
2013	1 053	782	74,26 %	271	25,74 %

Service de référence du Barreau

RÉFÉRENCES DU SRB À DES AVOCATS ET À DES PARAJURISTES

	RÉFÉRENCES
Avocats	41 159
Parajuristes	4 444
Total	45 603

RÉFÉRENCES PAR DOMAINE DE DROIT : AVOCAT(E)S

DOMAINES DE DROIT	RÉFÉRENCES
Droit administratif	8 %
Droit des affaires	5 %
Contentieux civil	33 %
Droit criminel	9 %
Droit successoral	8 %
Droit de la famille	19 %
Travail et emploi	13 %
Droit immobilier	5 %

RÉFÉRENCES PAR DOMAINE DE DROIT : PARAJURISTES

DOMAINES DE SERVICES JURIDIQUES	RÉFÉRENCES
Droit administratif	33 %
Contentieux civil	46 %
Droit criminel	21 %

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES DU SRB : AVOCAT(E)S

RÉGION	AVOCATS
Centre-Est	154
Centre-Sud	93
Centre-Ouest	155
Est	132
Grand Toronto	511
Nord-Est	13
Nord-Ouest	4
Sud-Ouest	45
Total	1 107

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES DU SRB : PARAJURISTES

RÉGION	PARAJURISTES
Centre-Est	27
Centre-Sud	22
Centre-Ouest	31
Est	9
Grand Toronto	40
Nord-Est	3
Nord-Ouest	0
Sud-Ouest	9
Total	141

POURSUITES ET APPELS DE LA DISCIPLINE

AVIS ÉMIS	2014	2015	2016
Avis de requête (conduite et capacité)	117	127	116
Avis de renvoi à l'audience (délivrance de permis [bonnes mœurs], rétablissement, différend concernant des conditions, réintégration)	11	16	23
Avis de motion pour suspension interlocutoire/restriction	14	25	21
TOTAL	142	168	160

TYPE DE PROBLÈMES	% DES AVIS DÉLIVRÉS EN 2017
Problèmes de service (exemples : manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir le client)	34%
Problèmes d'intégrité (exemples : civilité, conseils ou comportements déshonorants)	41 %
Problèmes de gouvernance (exemples : manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	43 %
Problèmes financiers (exemples : utilisation irrégulière de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière et hypothécaire)	35 %
Problèmes de demandes particulières (exemples : capacité, bonnes mœurs)	19 %
Conflits (exemples : titulaire en position de conflit, relation d'affaires ou financière avec le client)	6 %

Le total est supérieur à 100 % parce que certains cas soulèvent plus d'un problème. raise more than one issue.